RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS & RECAPITULATIF DES VOTES

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (13/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme			x				
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal			x				
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025 - LISTE DES DELIBERATIONS ET RESULTATS DES VOTES

N° ordre du jour	N° de délibération	Thématique	Intitulé	UNANIMITÉ	POUR		CONTRE		ABSTENTION*		Résultat
				Voix : 124	Voix	votants	Voix	votants	Voix	votants	
1	2025.DLB.070-CS-11/12-1	Urba Planification	Avis du SMPNRVA PLU Murat-Le-Quaire	X							Adoptée
2	2025.DLB.071-CS-11/12-2	Réseau tourbières	Projet acquisition tourbière Godivelle	X							Adoptée
3	2025.DLB.072-CS-11/12-3	Programme Leader	Animation Leader 2026 - programme 23-27	X	122	25			2	A. MERCIER (Art. L1111-6 CGCT)	Adoptée
4	2025.DLB.073-CS-11/12-4	Programme Leader	Représentation du SMPNRVA au sein du Comité de prog. Leader 63	X	122	25			2	A. MERCIER (Art. L1111-6 CGCT)	Adoptée
5	2025.DLB.074-CS-11/12-5	Autres - Prog.19	Conv. cadre quasi-régie actions inter-parcs Massif Central 26-27 IPAMAC	X							Adoptée
6	2025.DLB.075-CS-11/12-6	SIG	Mise à dispo "Geotrek Admin" territoires Sancy et Dômes-Sancy-Artense	X	122	25			2	A. MERCIER (Art. L1111-6 CGCT)	Adoptée
7	2025.DLB.076-CS-11/12-7	Finances	DM n°2/2025 Budget Principal	X							Adoptée
8	2025.DLB.077-CS-11/12-8	Finances	DM n°2/2025 Budget RNN Chastreix-Sancy	X							Adoptée
9	2025.DLB.078-CS-11/12-9	Finances	DM n°2/2025 Budget RNN Vallée de Chaudefour	X							Adoptée
10	2025.DLB.079-CS-11/12-10	Finances	DM n°1/2025 Budget RNN Sagnes de la Godivelle	X							Adoptée
11	2025.DLB.080-CS-11/12-11	Finances	DM n°2/2025 Budget CDP	X							Adoptée
12	2025.DLB.081-CS-11/12-12	Marchés publics	Attribution du marché d'assurance	X							Adoptée
13	2025.DLB.082-CS-11/12-13	R.H	Maintien RIFSEEP pour certaines situations de congés pour indisponibilité physique	X							Adoptée
14	2025.DLB.083-CS-11/12-14	R.H	Participation employeur PSC Santé	X							Adoptée
15	2025.DLB.084-CS-11/12-15	R.H	Convention mise à dispo agent N2000 de St Flour Co	X							Adoptée
16	2025.DLB.085-CS-11/12-16	R.H	Mise à jour du tableau des effectifs	X							Adoptée
17	2025.DLB.086-CS-11/12-17	Montlosier Prospective et accueil	Travaux éclairage public projet Montlosier	X							Adoptée

**Les abstentions n'entrent pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés.*

Pour extrait conforme, à Aydat, Montlosier,
Publication réalisée sur www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs
le vendredi 19 décembre 2025

Pour le Président, Lionel CHAUVIN
Par délégation

Baptiste DEGUIN
Directeur

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**70. Avis du SM PNRVA sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Murat-Le-Quaire**
Délibération n° :	2025.DLB.070-CS-11/12-01
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Urbanisme, Paysage & Transition Energétique

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Besalieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
					124	56	32	5	4	124	10
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**70. Avis du SM PNRVA sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Murat-Le-Quaire**
Délibération n° :	**2025.DLB.070-CS-11/12-01**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-070-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

✓ Contexte réglementaire

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les chartes des Parcs naturels régionaux (art. L333.1 du Code de l'Environnement).
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est personne publique associée (PPA) à l'élaboration de ces documents, et dispose de trois mois à compter de la réception du projet pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable (article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme).
Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.
Le Conseil municipal de la commune de Murat-le-Quaire a adhéré au Syndicat mixte et approuvé cette charte par délibération, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre règlementaire du Parc.

- Projet arrêté le : 16 septembre 2025
- Réception par courrier le : 25 septembre 2025

✓ Présentation Générale

La commune de **Murat-le-Quaire**, située sur les pentes occidentales du massif du **Sancy**, s'étend sur **11,6 km²** et comptait **environ 486 habitants en 2022**. Proche de La Bourboule, elle se positionne dans la zone d'influence directe de cette station thermale. Le territoire communal, à dominante montagnarde, présente un relief marqué, une altitude moyenne supérieure à 1 000 mètres et un tissu bâti concentré autour du bourg ancien, même si de nombreuses opérations d'urbanisation récentes ont perturbé cette organisation ancienne. L'économie locale repose sur un équilibre entre activités touristiques, agricoles et résidentielles, avec une part significative de résidences secondaires.
Le PLU vise à concilier **accueil résidentiel maîtrisé**, **préservation des espaces naturels et agricoles**, et **valorisation du cadre paysager et patrimonial**. Ses principaux objectifs, définis dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, s'articulent autour de quatre axes :
- Maîtriser la consommation foncière en recentrant le développement sur le bourg et les zones déjà urbanisées, avec une réduction significative des surfaces ouvertes à l'urbanisation ;
- Répondre aux besoins locaux en logements par la diversification du parc et la réhabilitation du bâti existant (*p.12)* ;
- Préserver les espaces agricoles, naturels et paysagers structurants, notamment les estives et les trames écologiques identifiées *(OAP_TVB, p.4)* ;
Favoriser la transition énergétique et l'adaptation climatique par l'encouragement des matériaux locaux, la performance énergétique des constructions et l'intégration paysagère des dispositifs d'énergie renouvelable *(Rglt, art. 7 et 8)*.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-070-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

✓ Compatibilité du projet avec la charte du PNRVA : PLAN PARC

- Le principal élément graphique du plan Parc concerne des « espaces à requalifier » : il s'agit des secteurs pavillonnaires et touristiques qui se sont développés à l'est et au sud du bourg ces dernières décennies. Ils ont participé au mitage du territoire et parfois à la banalisation de l'architecture locale. L'élaboration de règles et l'OAP TVB (aménagement, sols perméables, plantations) peuvent permettre de donner des directions pour des architectures et aménagements plus qualitatifs.

- Néanmoins, ils auraient mérité une évaluation plus fine et précise, complétant l'approche sur les mesures de la charte réalisée dans l'évaluation environnementale (EE, p.14). Le plan Parc est en effet mentionné mais non analysé. Il manque également des éléments de légende.

- Les paysages remarquables, cartographiés sur le Plan Parc (estives de la Banne d'Ordanche et rebord de plateau) sont protégés par le zonage Ap.

Extrait du Plan Parc et de sa légende – Charte du PNRVA 2013 > 2025

- ## Compatibilité du projet avec la charte du PNRVA : PRINCIPALES MESURES CONCERNÉES

DIAG : Diagnostic
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
EE : Evaluation Environnementale
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
TVB : Trame Verte et Bleue
RNT : Résumé Non Technique
Rglt : Règlement
EnR : Energies Renouvelables

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-070-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services à partir des bourgs centres

La commune utilise les récentes dispositions du code de l'urbanisme afin de contenir le taux de résidence secondaire sur le secteur Aug. Ce secteur vise notamment à accueillir des logements pour les saisonniers. Cette disposition est intéressante, néanmoins cette extension de l'urbanisation participera au mitage du territoire. Il est attendu une OAP plus qualifiante pour le futur projet, à la hauteur des enjeux du site.

La reconversion d'une friche (ancienne colonie de vacances) proche du centre-bourg permettra de répondre à l'accueil de commerces et de services.

2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA

La zone agricole protégée Ap (inconstructible) favorise la préservation et la mise en valeur des espaces ouverts caractérisant la Banne d'Ordanche (prairies et pelouses d'altitude). Les paysages sont ainsi mis en valeur (points de vue depuis la crête). Un zonage spécifique est prévu pour le refuge et le parking de la Banne d'Ordanche, permettant leur évolution encadrée.

2.1.2 - Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces

L'OAP Trame verte et bleue identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques structurants (OAP_TVB, p.3–8).

Les haies sont identifiées et protégées, en tenant compte des désirs de reconquête pastorale des agriculteurs de la commune.

Le règlement impose la conservation des haies champêtres et la perméabilité des clôtures dans les zones agricoles et naturelles (Rglt – art. 10). Il aurait été intéressant de prolonger cette prescription à l'intérieur des villages, comme illustré dans l'OAP TVB (p.18).

2.2.1 - Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides

Les zones humides ont été identifiées et protégées. La zone Ui à l'ouest du bourg a été réduite suite à cet inventaire. Le règlement interdit toute construction à moins de 10 m des cours d'eau et talwegs (Rglt – zones A et N, art. 2.2).

2.2.2 - Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables

Le PADD soutient le développement des énergies renouvelables de petite échelle et la réduction de la dépendance énergétique (p.23).

Les performances énergétiques et environnementales sont réglementées par une disposition générale. Celle-ci permet l'installation de système de production d'énergie renouvelable, à condition d'une bonne intégration architecturale (Rglt, p.8).

Le volet des mobilités douces est absent du projet, ce qui est pénalisant dans une commune touristique et souhaitant accueillir une population permanente.

2.3.2 - Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux : grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projet adaptés

Le PADD met en avant la sobriété foncière, la densification du bourg et la limitation des extensions périphériques (PADD, p.11). Les surfaces à urbaniser sont en nette régression par rapport au document d'urbanisme actuel, et ce choix permet de maintenir des coupures vertes entre secteurs urbanisés.

Les éléments du patrimoine vernaculaire ont été identifiés et protégés.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-070-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le règlement impose de ne pas enduire une façade en pierres naturelles (p.7) : les façades anciennes étaient pourtant traditionnellement protégées par un enduit chaux/sable.
Les secteurs touristiques sont redéfinis (zonage Ul).

3.1 – L'agriculture, un socle vivant et adapté aux enjeux économiques et environnementaux
Le zonage agricole est divisé en plusieurs catégories : constructibles, stricte et pastorale, afin d'adapter le règlement à chacun des enjeux. La diversification des activités est également prise en compte.
Les constructions agricoles sont autorisées sous condition d'intégration paysagère et limitation des surfaces (Rglt – zone A, art. A1.1). Des illustrations auraient pu compléter et rendre plus lisibles les prescriptions.

3.3 – La valorisation de la forêt comme richesse patrimoniale et économique locale
Les boisements sont classés dans des zones naturelles ou agricoles. Les forêts présumées anciennes et le maillage bocager sont identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (EE, p.16). Certains secteurs de forêt présumées anciennes sont en zonage A : un zonage N aurait sans doute été plus cohérent. Des éléments de gestion viennent compléter le zonage dans l'OAP TVB.
Le règlement de la zone Ug impose un « aspect bois » aux constructions. Ce sujet devrait être expliqué et justifié. Les termes employés peuvent amener à des choix de matériau non biosourcés (une contradiction potentielle est à souligner avec l'article 4 des dispositions générales du règlement – p.7).

3.4 – L'exploitation durable des richesses géologiques par une gestion optimisée des ressources
Le règlement prend en considération les spécificités architecturales des constructions anciennes, même si la formulation de certaines règles pourrait être plus précise et prescriptive (article 4 des dispositions générales).

✓ CONCLUSION

Le projet de PLU est **compatible** avec les orientations de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Néanmoins, afin de renforcer sa cohérence et la qualité de ses déclinaisons opérationnelles, il est recommandé :

- de préciser l'OAP sur le secteur des Sagnes, au regard des enjeux qui se posent sur ce secteur et ce projet : gestion des eaux pluviales, orientation des faîtages, matériaux utilisés, végétalisation de la parcelle et de ses abords, lisière avec les parcelles agricoles,… Le schéma devrait être plus détaillé pour améliorer la future intégration de ce nouveau quartier, et illustré, grâce à des images-références. La **qualité de ce futur lotissement** pourrait créer une référence intéressante et exemplaire sur le massif. Une prise en considération des vues lointaines (depuis le versant sud de la vallée) serait pertinente ;

- de compléter l'évaluation environnementale par le plan Parc et ses mesures spatialisées – sans se limiter aux mesures écrites de la charte. Ce travail aurait peut-être permis une meilleure **déclinaison réglementaire des orientations prévues** dans l'OAP TVB (notamment pour les « secteurs à requalifier ») ;

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-070-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

• de classer les forêts présumées anciennes en zone N, pour une cohérence avec les objectifs affichés ;

• d'illustrer amplement le règlement, et en particulier les dispositions générales, pour être mieux compréhensibles par les futurs pétitionnaires. Les clôtures, volumes… pourraient faire l'objet d'images références (en continuité de ce qui a été réalisé pour les panneaux solaires par exemple) ;

• et de prendre en compte la **place du vélo** dans le projet : les usages sont en fort développement et nécessitent des aménagements propres (parking, pistes, recharges électriques). Ce travail serait utile à la fois pour les visiteurs que pour les résidents.

Vu la compatibilité du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Murat-La-Quaire avec la charte du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE L'AVIS FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS** sur la compatibilité du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Murat-La-Quaire avec la charte du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;

- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-070-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet : **71. Projet d'acquisition de tourbière sur la commune de la Godivelle**
Délibération n° : 2025.DLB.071-CS-11/12-02
Annexe : Photo
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Préservation & Valorisation du Patrimoine Naturel

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme			x				
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal			x				
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet : **71. Projet d'acquisition de tourbière sur la commune de la Godivelle**
Délibération n° : **2025.DLB.071-CS-11/12-02**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-071-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Une parcelle de tourbière est en vente sur la commune de La Godivelle, au lieu-dit « Les Crouzeix », dans le périmètre de la Réserve naturelle des Sagnes et du site Natura 2000 Cézallier. La superficie est de 0,24 ha.

Le terrain se situe dans un secteur de haut marais à fort enjeu, abritant de nombreuses espèces menacées. La parcelle, engorgée toute l'année, difficile d'accès, n'a plus aucun usage depuis plusieurs décennies.

Pour permettre la mise en place de mesures de gestion adaptées, il paraît nécessaire de poursuivre la politique de maîtrise foncière engagée depuis quelques années à La Godivelle. Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est déjà propriétaire de 13 ha dans le périmètre de la Réserve naturelle.

Le prix de vente est fixé à 150 € (hors frais de notaire), soit 650 € / ha. Les dernières parcelles de tourbière achetées par le Parc en 2020 s'étaient négociées à un peu plus de 1000 € / ha. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget annexe « Réserve Naturel Nationale des Sagnes de la Godivelle & du Rocher de la Jaquette ».

Vu le projet d'acquisition par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne de parcelles de tourbières sur la commune de la Godivelle ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE** le projet d'acquisition par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne de parcelles de tourbières sur la commune de la Godivelle ;
- **AUTORISE** le Président à passer commande auprès des géomètres **;**
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes préalables ou consécutifs à cette acquisition.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : **71. Projet d'acquisition de tourbière sur la commune de la Godivelle**
Délibération n° : **2025.DLB.071-CS-11/12-02**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-071-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Périmètre de la réserve

Parcelle B137

Cadastre

Périmètre de la RNN des Sagnes de la Godivelle

Source : SMPNRVA
Fond : ortho 2022 CRAIG
Réalisation : 20/11/2025
PNRVA

Réserve Naturelle SAGNES DE LA GODIVELLE

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : **71. Projet d'acquisition de tourbière sur la commune de la Godivelle**
Délibération n° : **2025.DLB.071-CS-11/12-02**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-071-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**72. Animation Leader 2026 (programme 23/27)**
Délibération n° :	2025.DLB.072-CS-11/12-03
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Economie Rural & Valorisation Parc

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**72. Animation Leader 2026 (programme 23/27)**
Délibération n° :	**2025.DLB.072-CS-11/12-03**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-072-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est partenaire du LEADER 63 2023/2027.

La mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 en Auvergne Rhône Alpes est départementalisée sous la supervision des services de la Région AURA, qui est gestionnaire des fonds européens.

Dans le Puy-de-Dôme, une candidature, déposée au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 23 décembre 2022, est portée par les 6 structures partenaires suivantes :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes de Plaine Limagne.

Pour rappel les modalités d'organisation du partenariat :

- le portage juridique du programme LEADER 2023-2027 est confié au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC) ; celui-ci est l'interlocuteur unique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion et de l'ASP en tant qu'organisme de paiement ;

- une conférence de l'Entente, composée de 1 délégué titulaire de chaque membre, a en charge le pilotage et la mise en œuvre du partenariat et est le lieu de concertation entre les 6 structures partenaires ;

- les 6 membres de l'Entente assurent chacun, sur les territoires qui les concernent, l'animation nécessaire pour renseigner et accompagner les porteurs de projets, les aider à compléter leur dossier de demande de subvention LEADER ;

- un service mutualisé LEADER Puy-de-Dôme, porté par le SMADC, est chargé d'instruire d'un point de vue réglementaire, administratif et financier les dossiers complets transmis uniquement par chacun des membres de l'Entente dans le cadre de leur mission d'animation du programme Leader.

Une clé de répartition a été convenue entre les 6 partenaires en fonction du nombre de communes sur lesquelles ils ont à intervenir dans le cadre de l'animation du programme Leader. Cette clé de répartition sert de référence pour le partage des participations financières nécessaires à l'autofinancement des dépenses mutualisées (communication et évaluation du programme). La part du syndicat mixte du Parc s'élève à 10,49 % du total pour 47 communes sur 448 concernées par ce programme.

Le SMADC, pour assurer la gestion du programme, affecte 0.4 ETP et a demandé à l'Agglomération du Pays d'Issoire (API) une aide sur la gestion à hauteur de 0.7ETP. Le PETR du Grand Clermont demande par ailleurs un appui complémentaire en assistance pour 0.2 ETP. Des frais externes de communication sont également prévus en 2026.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-072-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vous trouverez, ci-après, les montants répartis par structure pour l'année 2026 pour le fonctionnement du service mutualisé du GAL Leader Puy-de-Dôme et l'animation Leader sur le Territoire d'intervention du syndicat mixte du Parc.

Service mutualisé du GAL Puy-de-Dôme

Dépenses / Recettes

Maître d'ouvrage	Missions	Nombre d'heures	Coût horaire forfaitaire	Dépenses	Frais de structure (20%)	Dépenses totales	Subvention leader	Reste à charge service mutualisé	Reste à charge appui PETR GC
SMADC	Encadrement pilotage	120,00	36,92	4 430,40	886,08	5 316,48	4 253,18	1 063,30	
SMADC	Chargée de mission (50%) LW	744,00	36,92	27 468,48	5 493,70	32 962,18	26 369,74	6 592,44	
SMADC	Gestionnaire 1 (80%) sur 6 mois AM	595,20	36,92	21 974,78	4 394,96	26 369,74	21 095,79	5 273,95	
SMADC	Gestionnaire 2 (40%) sur 12 mois IB	595,20	36,92	21 974,78	4 394,96	26 369,74	21 095,79	5 273,95	
API	Gestionnaire 2 (70 %) GB	1 041,60	36,92	38 455,87	7 691,17	46 147,05	36 917,64	9 229,41	
SMADC	Dépenses externes			6 750,00		6 750,00	5 400,00	1 350,00	
SMADC	Gestionnaire 2 (20%) appui pour le Gd Clermont IB	297,60	36,92	10 987,39	2 197,48	13 184,87	10 547,90		2 636,97
		3 096,00	184,60	121 054,32	22 860,86	143 915,18	115 132,15	28 783,04	

Répartition du reste à charge	Nombre de communes	Clé de répartition	Montants répartis	Montants appui PETR GC	Facturation par SMADC	Facturation par API
SMADC	99	22,10%	6 360,54			2 039,53
PNRVA	47	10,49%	3 019,65		2 051,39	968,26
PETRGC	69	15,40%	4 433,10	2 636,97	5 648,58	1 421,49
API	88	19,64%	5 653,81		3 840,89	
PNRLF	120	26,79%	7 709,74		5 237,58	2 472,16
CC Plaine Limagne	25	5,58%	1 606,20		1 091,16	515,03
	448	100,00%	28 783,04		17 869,60	7 416,49

Plan de financement PNRVA <u>2026</u> (incluant l'animation Leader sur le Parc des volcans)

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Chargée de mission LEADER PNRVA 0.5ETP taux forfaitaire imposé de 36.92€/h sur une base de 1488 h/an)	27 468.48 €	LEADER	72.28%	26 369.73€
Frais déplacements / structure (forfait 20% imposé)	5 493.69 €	Autofinancement	27.72%	10 112.09€
Frais de séminaire	500 €			
RAC 2026 service mutualisé SMADC et API	3 019.65 €			
Total	**36 481.82 €**	**Total**		**36 481.82€**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-072-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu le plan de financement adapté au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour 2026, pour l'animation et la participation aux frais du service mutualisé du LEADER du Puy de Dôme ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE** le plan de financement adapté au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour 2026, pour l'animation et la participation aux frais du service mutualisé du LEADER du Puy de Dôme ;

- **AUTORISE** le Président à rembourser le SMADC et API (sur la base de factures) pour la participation du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne aux frais du service mutualisé ;

- **AUTORISE** le Président à faire les demandes d'aide LEADER pour 2026 sur le programme LEADER 23/27 auprès des services de la Région ;

- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : **Alain MERCIER**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : **72. Animation Leader 2026 (programme 23/27)**
Délibération n° : **2025.DLB.072-CS-11/12-03**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-072-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**73. Représentation du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne au sein du Comité de programmation Leader 63**
Délibération n° :	2025.DLB.073-CS-11/12-04
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Economie Rural & Valorisation Parc

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est partenaire du LEADER

N° séance. Objet : 73. Représentation du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne au sein du Comité de programmation Leader 63
Délibération n° : 2025.DLB.073-CS-11/12-04
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-073-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

63 2023/2027.

La mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 en Auvergne Rhône Alpes est départementalisée sous la supervision des services de la Région AURA, qui est gestionnaire des fonds européens.

Le **Groupe d'Action Local**, porté par le SMAD des Combraille est composé d'un **Comité de Programmation**, en charge de la validation des projets, auquel siègent des représentants privés et publics désignés par les 6 partenaires de « l'Entente ». Ce comité est animé par **une équipe technique départementale de coordination et gestion**.
Pour rappel, la composition du comité de Programmation a été validée en COPIL de « l'Entente » le 17 mai 2023 comme suit :

Partenaire de l'Entente	Nombre de communes	Collège privé		Collège public	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
PNRLF	120	4	4	3	3
SMADC	99	3	3	3	3
Agglo Pays d'Issoire	88	3	3	3	3
PETR Grand Clermont	69	3	3	3	3
PNRVA	47	2	2	2	2
CC Plaine Limagne	25	2	2	2	2
Région				1	1
TOTAL	**448**	**17**	**17**	**17**	**17**

Pour rappel les élus du collège public sont :

Titulaire	Suppléant
Alain MERCIER (Président du comité LEADER)	**Laurent BERNARD**
Lionel GAY	**Jocelyne MANSANA**

Deux membres élus suppléants du collège privé, représentant le SM PNRVA, ont démissionné, il convient donc de nommer deux nouveaux représentants. Vous sont proposées les personnes suivantes qui ont été consultées et ont donné leur accord.

Titulaires	Suppléants
Emilien VEYSSEYRE (Starter couveuse d'entreprises)	**Vincent BLOT** (Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité)
Monsieur David de Abreu (AMTA)	**Manon GUÉRIN** (Association Plein la Bobine)

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-073-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu les représentants du Parc Naturel Régionale des Volcans d'Auvergne, suppléants pour le collège privé du Comité de Programmation Leader Puy-de-Dôme 2023-2027, qui se réunira plusieurs fois par an pour examiner et valider les projets sollicitant l'aide Leader ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **DESIGNE** les représentants du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, suppléants pour le collège privé du Comité de Programmation Leader Puy-de-Dôme 2023-2027, qui se réunira plusieurs fois par an pour examiner et valider les projets sollicitant l'aide Leader.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : **Alain MERCIER**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : 73. Représentation du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne au sein du Comité de programmation Leader 63
Délibération n° : 2025.DLB.073-CS-11/12-04
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-073-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**74. Convention cadre en quasi-régie relative aux actions en inter-parcs Massif Central 2026-2027 – IPAMAC**
Délibération n° :	2025.DLB.074-CS-11/12-05
Annexe :	Convention + Marché subséquent
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Préservation & Valorisation du Patrimoine Naturel

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme			x				
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal			x				
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet : 74. Convention cadre en quasi-régie relative aux actions en inter-parcs Massif Central 2026-2027 – IPAMAC
Délibération n° : 2025.DLB.074-CS-11/12-05
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le dernier programme d'actions triennal (2022-2024) porté par l'association IPAMAC était axé sur trois thématiques : le Tourisme durable, l'Attractivité et la Biodiversité.

Dans le prolongement de ces actions, dans le cadre du nouveau projet d'intérêt général (**actions 2026-2027**), l'association IPAMAC souhaite, avec les Parcs de son réseau et ses partenaires, mettre l'accent sur les enjeux suivants, dans le contexte du changement climatique :

- ✓ Favoriser un **tourisme respectueux des habitants et des espaces naturels**, par la mise en œuvre d'actions visant à :
  - o Garantir une expérience touristique de qualité tout en préservant les espaces naturels ;
  - o Favoriser l'accessibilité aux sports et loisirs de nature adaptés à tous les publics dans les Parcs du Massif central ;
  - o Expérimenter de nouvelles formes de tourisme et accompagner le développement de la pratique du bivouac.

- ✓ Améliorer les connaissances sur la **biodiversité** et les ressources emblématiques du Massif central (forêts, milieux ouverts, ciel étoilé), sensibiliser et favoriser leur préservation, par la mise en œuvre d'actions visant à :
  - o Préserver les sols et la ressource en eau en forêt ;
  - o Mieux connaître l'impact du changement climatique sur certaines essences forestières dans le but de favoriser la résilience des forêts du Massif central ;
  - o Concrétiser des trames de vieux bois à l'échelle du Massif central ;
  - o Favoriser un éclairage responsable des sites culturels patrimoniaux du Massif central, pour préserver la trame noire ;
  - o Sensibiliser les acteurs locaux et favoriser leur montée en compétences, mettre en avant les bonnes pratiques, pour mieux valoriser et préserver les ressources naturelles du Massif central (entretien et valorisation des forêts et milieux ouverts) et le ciel étoilé.

- ✓ Enrichir la réflexion sur l'**habitabilité des territoires**, pour engager de nouvelles actions d'aménagement des territoires, de façon responsable et respectueuse des habitants, des espaces naturels et de la ressource en eau, en capitalisant sur les résidences de territoires mises en œuvre en 2024 et 2025, et en favorisant le partage d'expériences.

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, déjà engagé dans les actions Tourisme Durable, Attractivité et Biodiversité portées par IPAMAC, s'est positionné pour poursuivre le travail engagé dans le cadre de ces 3 actions qui correspondent à des enjeux pour le territoire.

La validation formelle de la participation du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, passe par le versement d'une participation financière forfaitaire de 7 975 € répartie comme suit en fonction des actions : 4 225 € pour les actions Biodiversité, 3 400 € pour les actions Tourisme Durable et 350 € pour les actions Axe transversal ainsi qu'à une avance de trésorerie remboursable non rémunérée d'un montant total de 9 428,19 €.

L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

En déclinaison de la convention cadre, l'IPAMAC confie au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne la réalisation de ces prestations de service et/ou travaux dans le cadre d'un marché subséquent, conclu en application de la convention-cadre relative au projet d'intérêt général « Actions en inter-Parcs Massif Central 2026-2027 ». L'ensemble des actions doit être réalisé avant le 30 juin 2028.
Pour la réalisation de ces actions, l'IPAMAC verserait au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne la somme de 8 020 € : 50 % à la signature du marché et 50 % une fois que les prestations seront réalisées.

Vu la convention cadre de quasi-régie et le marché subséquent joints entre IPAMAC et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **AUTORISE** le Président à signer la convention cadre de quasi-régie et le marché subséquent joints entre IPAMAC et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

- **MET A DISPOSITION** de cette convention les moyens d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre des actions.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Néant***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : 74. Convention cadre en quasi-régie relative aux actions en inter-parcs Massif Central 2026-2027 – IPAMAC
Délibération n° : 2025.DLB.074-CS-11/12-05
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CONVENTION-CADRE EN QUASI-RÉGIE
RELATIVE AUX
ACTIONS EN INTER-PARCS MASSIF CENTRAL 2026-2027

N°07 _IPAMAC_2627

ENTRE

L'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, portant le numéro SIRET 430 223 321 00026, ayant son siège sis Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ à Pélussin (42410), représentée par son Président en exercice, Monsieur Stéphane RODIER, agissant es-qualité en vertu d'une résolution du Conseil d'administration 2024_12_11 en date du 11/12/2024,

Ci-après dénommée « l'IPAMAC »,

ET

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, ayant son siège Maison du Parc - Montlosier 63970 AYDAT, représenté par son Président en exercice, Lionel CHAUVIN, agissant es-qualité en vertu d'une délibération du Comité syndical n° en date du ,

Ci-après dénommée « le Parc »,

Ensembles ci-après dénommés « les Parties »,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

I. Créée en 1998, l'IPAMAC, association Inter-Parcs du Massif central, concourt à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif central par la mutualisation de moyens au service d'actions concrètes et novatrices. L'IPAMAC regroupe 11 Parcs naturels régionaux (Aubrac, Volcans d'Auvergne, Pilat, Monts d'Ardèche, Causses du Quercy, Haut-Languedoc, Grands Causses, Millevaches en Limousin, Morvan et Livradois Forez, Périgord-Limousin) et le Parc national des Cévennes. Son fonctionnement repose sur la synergie et la concertation entre les membres du réseau.

La mise en réseau permet aux Parcs de mutualiser des moyens humains et financiers publics pour la réalisation de projets d'intérêt général qu'ils ne pourraient réaliser seuls.

II. Brève description du projet

Le dernier programme d'actions triennal (2022-2024) porté par l'association IPAMAC était axé sur trois thématiques :

- ✓ Le Tourisme durable :
  - o Expérimentations de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte (sanitaire et climatique) : développement d'aires d'éco-bivouac, itinérances accessibles, valorisation des itinérances par l'art contemporain,
  - o Meilleure gestion de la fréquentation des espaces naturels : observation et sensibilisation des visiteurs,
  - o Accompagnement des Parcs à la création de séjours adaptés aux nouvelles attentes des visiteurs ;
- ✓ L'Attractivité :
  - o Connaissance des nouveaux arrivants dans les Parcs du Massif central,
  - o Réflexion-prospective sur l'habitabilité des territoires par l'organisation de résidences de territoires (recherche-action),
  - o Temps d'échanges et de partage sur le sujet des tiers-lieux ;
- ✓ La Biodiversité :
  - o Préservation et valorisation des Forêts Anciennes du Massif central,
  - o Développement d'une Trame Noire à l'échelle du Massif central,
  - o Préservation et valorisation des Milieux ouverts herbacés du Massif central.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Dans le prolongement de ces actions, dans le cadre du nouveau projet d'intérêt général (**actions 2026-2027**), l'association IPAMAC souhaite aujourd'hui, avec les Parcs de son réseau et ses partenaires, mettre l'accent sur les enjeux suivants, dans le contexte du changement climatique :

- ✓ Favoriser un tourisme respectueux des habitants et des espaces naturels,
- ✓ Améliorer les connaissances sur la biodiversité des ressources emblématiques du Massif central (forêts, milieux ouverts, ciel étoilé), sensibiliser et favoriser leur préservation,
- ✓ Enrichir la réflexion sur l'habitabilité des territoires, pour engager de nouvelles actions d'aménagement des territoires, de façon responsable et respectueuse des habitants et des espaces naturels.

III. Pour la réalisation du Projet d'intérêt général décrit au II. ci-avant, l'IPAMAC conclut avec ses membres intéressés une convention définissant les objectifs du Projet, les obligations de chaque partie, les contributions financières et les modalités de réalisation de certaines prestations ou des travaux nécessaires à la mise en œuvre du Projet.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, et plus précisément de ses articles L. 2511-1 et suivants, la relation contractuelle entre l'IPAMAC et ses Parcs adhérents se caractérise notamment, lorsque les Parcs adhérents réalisent une prestation ou des travaux pour l'IPAMAC, par une situation de quasi-régie conjointe.

Les Parcs adhérents sont en effet des pouvoirs adjudicateurs au sens du Code de la commande publique, et ils exercent conjointement sur l'IPAMAC un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services. En retour, l'IPAMAC réalise l'exclusivité ou presque de son activité en direction des Parcs adhérents. Enfin, le capital de l'IPAMAC ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.

La conséquence de cette situation de quasi-régie conjointe est que les contrats de prestations de services ou de travaux conclus entre l'IPAMAC et ses Parcs adhérents ne sont pas soumis aux obligations de publicité et de mise en concurrence du Code de la commande publique.

CECI EXPOSÉ, IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CHAPITRE I : OBJET DE LA CONVENTION-CADRE

Article 1 : Approbation du Projet

1.1. Les Parties approuvent l'objet et les objectifs du Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » définis à l'article 1.2. ci-dessous ainsi que les modalités de contribution à sa bonne réalisation, telles que définies par la présente convention.

1.2. Le Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » a pour objet principal la préservation et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et touristiques emblématiques du Massif central.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

- ✓ Favoriser un **tourisme respectueux des habitants et des espaces naturels**, par la mise en œuvre d'actions visant à :
  - o Garantir une expérience touristique de qualité tout en préservant les espaces naturels,
  - o Favoriser l'accessibilité aux sports et loisirs de nature adaptés à tous les publics dans les Parcs du Massif central,
  - o Expérimenter de nouvelles formes de tourisme et accompagner le développement de la pratique du bivouac,
- ✓ Améliorer les connaissances sur la **biodiversité** et les ressources emblématiques du Massif central (forêts, milieux ouverts, ciel étoilé), sensibiliser et favoriser leur préservation, par la mise en œuvre d'actions visant à :
  - o Préserver les sols et la ressource en eau en forêt,
  - o Mieux connaître l'impact du changement climatique sur certaines essences forestières dans le but de favoriser la résilience des forêts du Massif central,
  - o Concrétiser des trames de vieux bois à l'échelle du Massif central,
  - o Favoriser un éclairage responsable des sites culturels patrimoniaux du Massif central, pour préserver la trame noire,
  - o Sensibiliser les acteurs locaux et favoriser leur montée en compétences, mettre en avant les bonnes pratiques, pour mieux valoriser et préserver les ressources naturelles du Massif central (entretien et valorisation des forêts et milieux ouverts) et le ciel étoilé.
- ✓ Enrichir la réflexion sur l'**habitabilité des territoires**, pour engager de nouvelles actions d'aménagement des territoires, de façon responsable et respectueuse des habitants, des espaces naturels et de la ressource en eau, en capitalisant sur les résidences de territoires mises en œuvre en 2024 et 2025, et en favorisant le partage d'expériences.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le présent projet se déroulera sur le territoire du Massif central, territoire de moyenne montagne fortement impactée par le changement climatique. Dans le cadre de l'Inter-Parcs Massif central, les Parcs du Massif central agiront collectivement pour la préservation et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et touristiques emblématiques du Massif central.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'IPAMAC assurera les missions suivantes :

- suivi administratif et financier : montage et gestion des dossiers de demande de financement, gestion des prestations externes (de la rédaction des cahiers des charges au paiement des prestations), etc. ;
- coordination et animation du réseau : organisation de réunions régulières de suivi des actions, avec les Parcs et les partenaires (le cas échéant), relecture et validation finale des livrables, proposition de contenus rédactionnels pour communiquer sur l'avancement du projet ;
- mise en œuvre, suivi et coordination des actions : gestion et suivi des prestataires ;
- partage et transfert d'expériences à l'échelle du Massif central et à l'échelle nationale, et valorisation des actions mises en œuvre sur les Parcs.

Le Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » est décrit plus en détail en **annexe n°1**. L'annexe n°1 précise également **les engagements du Parc** dans la mise en œuvre de chacune des actions.

Article 2 : Durée - renouvellement

2.1. La présente convention-cadre est conclue pour une durée de trois ans.

2.2. Elle prend effet à compter du 01/07/2025, et court par conséquent jusqu'au 30/06/2028.

2.3. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse, après accord des parties.

A cette fin, les parties se concerteront dans les six mois qui précèdent la date de fin de la présente convention-cadre, notamment pour redéfinir les prestations nécessaires à la réalisation du Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » ainsi que l'enveloppe budgétaire globale arrêtée à cet effet et définie à l'article 5.3. de la présente convention-cadre.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 3 : Budget prévisionnel

3.1. Le budget prévisionnel du Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » se décompose comme suit :

DEPENSES CONVENTIONNEES *(ventilées par année)*	2026	2027	TOTAUX	RESSOURCES	%	TOTAUX
Services Extérieurs	118 205,00 €	118 205,00 €	236 410,00 €	FNADT	80%	348 117,93 €
Personnel IPAMAC (DG et CP)	71 418,05 €	71 418,05 €	142 836,10 €	Autofi *(Contribution financières des Parcs)*	20%	87 029,48 €
Stagiaires *(2 / an, 2 Biodiv et 2 Tourisme)*	14 989,52 €	14 989,52 €	29 979,04 €			
Coûts indirects	12 961,14 €	12 961,14 €	25 922,27 €			
TOTAUX	217 573,71 €	217 573,71 €	435 147,41 €	TOTAUX	100%	435 147,41 €

DEPENSES CONVENTIONNEES *(ventilées par action)*	Action 1 Tourisme durable	Action 2 Biodiversité	Action 3 Axe transversal	TOTAUX
Services Extérieurs	56 500,00 €	177 410,00 €	2 500,00 €	236 410,00 €
Personnel IPAMAC (DG et CP)	61 309,65 €	74 714,27 €	6 812,18 €	142 836,10 €
Stagiaires *(2 / an, 2 Biodiv et 2 Tourisme)*	14 989,52 €	14 989,52 €		29 979,04 €
Coûts indirects	11 444,88 €	13 455,57 €	1 021,83 €	25 922,27 €
TOTAUX	144 244,04 €	280 569,36 €	10 334,01 €	435 147,41 €
RESSOURCES CONVENTIONNEES *(ventilées par action)*	**Action 1 Tourisme durable**	**Action 2 Biodiversité**	**Action 3 Axe transversal**	**TOTAUX**
FNADT - Conventionné *(80%)*	115 395,23 €	224 455,49 €	8 267,21 €	348 117,93 €
Autofinancement *(20% de contribution des Parcs)*	28 848,81 €	56 113,87 €	2 066,80 €	87 029,48 €
TOTAUX	144 244,04 €	280 569,36 €	10 334,01 €	435 147,41 €

3.2. Le Parc s'engage à contribuer financièrement à la réalisation du Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » en versant à l'IPAMAC la somme de **7 975 €** (Sept-mille-neuf-cent-soixante-quinze euros).
Cette participation a été calculée en fonction de l'engagement du Parc dans les actions Tourisme durable, Biodiversité (Trame noire, Forêts anciennes et/ou Milieux Ouverts Herbacés) et Axe transversal / Habitabilité (détail du calcul disponible sur demande auprès de l'IPAMAC). **Cette participation est versée à la signature de la présente convention et sur présentation d'une facture par l'IPAMAC**.

3.3. L'IPAMAC s'engage à assurer la recherche de financements du Projet auprès des partenaires (Etat, collectivités publiques, fonds structurels européens, etc.), telles qu'elles sont décrites dans le tableau ci-dessus.

Article 4 : Avance de trésorerie par le Parc

Pour permettre la réalisation du Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » par l'IPAMAC, le Parc s'engage à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de neuf-mille-quatre-cent-vingt-huit euros et dix-neuf centimes (**9 428,19 €**).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Cette avance sera versée par le Parc à la signature de la présente convention, sur présentation d'une facture par l'IPAMAC.

L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie au Parc dès réception des soldes des subventions liées au Projet.

CHAPITRE III : PRESTATIONS - MARCHÉS SUBSÉQUENTS

Article 5 : Prestations et/ou travaux

5.1. La réalisation du Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » nécessite la réalisation des prestations de services et/ou travaux décrits en annexe n°1, dont le financement est recherché et assuré par l'IPAMAC.

5.2. La réalisation de ces prestations de services et/ou travaux pourra en partie être confiée au Parc par la conclusion de marchés subséquents à la présente convention-cadre, dans les conditions exposées à l'article 6 ci-dessous.

5.3. Le montant global maximum des marchés subséquents qui pourront être conclus en application de la présente convention-cadre s'élève à **8 020 €** HT (Huit-mille-vingt euros hors taxes), sans engagement de la part de l'IPAMAC d'atteindre ce montant.

Article 6 : Conclusion des marchés subséquents

6.1. Les marchés subséquents conclus en application de la présente convention-cadre ont pour objet la réalisation par le Parc d'une ou plusieurs des prestations de services et/ou travaux nécessaires à la réalisation du Projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 », telles que décrites en annexe n°1.

6.2. Les marchés subséquents sont négociés et signés par le Président de l'IPAMAC ainsi que par le Président du Parc dans la limite de la présente convention-cadre et des délibérations l'approuvant.

6.3. Chaque marché subséquent conclu entre l'IPAMAC et le Parc en application de la présente convention-cadre précise :

- l'identité des cocontractants,
- la nature des prestations de service et/ou travaux confiés par l'IPAMAC,
- les objectifs et les livrables attendus,
- les délais impartis pour la réalisation des missions,
- le montant de la rémunération du Parc par l'IPAMAC,
- le rappel du montant global disponible pour assurer le financement des prestations de services et/ou travaux nécessaires à la réalisation du Projet

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 », tel qu'indiqué à l'article 5.3. de la présente convention-cadre.

Article 7 : Propriété des résultats et modalités de communication

7.1 Les prestations et/ou travaux réalisés par le Parc en application de la présente convention-cadre, lorsqu'elles entrent dans le champ d'application du droit d'auteur, entrainent acceptation de la divulgation de l'étude par son auteur.
Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne susceptible d'avoir la qualité d'auteur ne peut :

1° S'opposer à la modification de l'étude décidée dans l'intérêt général, lorsque cette modification ne porte pas atteinte à son honneur ou à sa réputation ;

2° Exercer un droit de repentir et de retrait, sauf accord de l'IPAMAC.

7.2. La présente convention-cadre ainsi que les marchés subséquents passés sur son fondement entrainent, lorsqu'ils donnent lieu à la réalisation de prestations et/ou travaux susceptibles d'entrer dans le champ d'application du droit d'auteur, à la cession totale, à titre gratuit, à l'IPAMAC des droits de représentation et de reproduction définis à l'article L. 122-1 du Code de la propriété intellectuelle.

7.3. Lors de toute communication relative au Projet et aux prestations et/ou travaux objets de la présente convention-cadre, les Parties mentionnent tous les auteurs et les autres partenaires éventuellement investis dans la réalisation du Projet.

Article 8 : Droit de contrôle et information

L'IPAMAC dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière des prestations et/ou travaux faisant l'objet d'un marché subséquent conclu avec le PARC.

Article 9 : Responsabilité

Le Parc fait son affaire de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait des prestations et/ou travaux réalisés par lui dans le cadre de la présente convention-cadre et des marchés subséquents afférents.

Article 10 : Cession et sous-traitance

10.1. Le Parc ne peut en aucun cas céder à un tiers les droits et obligations qu'ils détiennent en vertu de la présente convention-cadre.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

10.2. Dans les conditions définies au Titre I de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975, le Parc pourra sous-traiter une partie des prestations et/ou travaux qui lui seront confiés par l'IPAMAC aux termes d'un marché subséquent conclu en application de la présente convention-cadre.

Conformément à l'article L. 2521-2 du Code de la commande publique, les éventuels sous-traitants du Parc n'ont en aucun droit au paiement direct de leur prestation par l'IPAMAC.

Les contrats de sous-traitance conclus par le Parc dans ce cadre seront soumis au respect des règles du Code de la commande publique.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Article 11 : Résiliation

11.1. Résiliation pour motif d'intérêt général

11.1.1. L'IPAMAC peut résilier à tout moment pour motif d'intérêt général la présente convention-cadre.

La résiliation de la présente convention-cadre emporte la résiliation automatique des éventuels marchés subséquents conclus pour son application. Le cas échéant, l'IPAMAC sera redevable envers le Parc de l'indemnisation définie à l'article 11.1.2. ci-dessous.

11.1.2. L'IPAMAC peut également résilier à tout moment pour motif d'intérêt général l'un des marchés subséquents conclu en application de la présente convention-cadre.

L'IPAMAC est alors redevable envers le Parc d'une indemnisation financière égale à 5% du montant des prestations et/ou travaux restant à réaliser.

11.1.3. La résiliation pour motif d'intérêt général est notifiée au Parc par courrier recommandé avec accusé de réception et prendra effet à la date fixée dans la décision prise par l'IPAMAC.

11.2. Résiliation pour faute

11.2.1. L'IPAMAC peut résilier la présente convention-cadre ou l'un des marchés subséquents conclu pour son application pour faute, notamment dans les cas suivants :

- Lorsque le titulaire n'accomplit pas les diligences nécessaires à l'exercice de la mission qui lui a été confiée ou en cas de non-respect des prestations et/ou travaux tels que définis dans les documents contractuels,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

- Lorsque le titulaire déclare ne plus pouvoir exécuter ses engagements,
- Lorsque le titulaire s'est livré, à l'occasion des prestations et/ou travaux, à des actes frauduleux, portant sur la nature, la qualité ou la quantité desdites prestations et/ou travaux,
- En cas de retard significatif, retards successifs sur un ou plusieurs marchés subséquents conclu en application de la présente convention-cadre,
- En cas de restitution récurrente de livrables inexploitables ou non conformes par le titulaire,
- En cas de non-respect par le titulaire des prestations et/ou travaux tels que définis dans les documents contractuels.

11.2.2. La résiliation pour faute est précédée d'une mise en demeure préalable, adressée par courrier recommandé avec avis de réception et restée infructueuse après un délai de 15 jours calendaires francs à compter de sa réception par le PARC.

En cas de retards successifs, une seule mise en demeure est nécessaire ; la convention-cadre ou le marché subséquent pouvant être résiliés immédiatement à l'issue d'un nouveau retard quel qu'il soit.

11.3. Résiliation par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Le Parc peut résilier unilatéralement la présente convention-cadre, sous réserve d'en informer préalablement l'IPAMAC par courrier recommandé avec accusé de réception.

La résiliation prend effet à compter d'un délai de trois mois suivant la réception de la notification par l'IPAMAC.

La résiliation de la présente convention-cadre par le Parc emporte la résiliation des éventuels marchés subséquents conclus en son application, sans préjudice de l'indemnisation de l'IPAMAC si cette résiliation lui cause un préjudice.

Article 12 : Litiges, médiation et conciliation

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention-cadre ou de ses marchés subséquents, les Parties s'emploient à le solutionner de manière amiable en se réunissant avec la même bonne foi que celle qui a présidé à la conclusion de la présente convention-cadre.

En cas de litige persistant, la partie la plus diligente saisit le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France d'une demande de médiation.

A défaut d'accord ou si le Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France n'a pas répondu à la saisine dans un délai de trente jours, le différend peut être tranché par le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Article 13 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention-cadre, les Parties élisent domicile aux adresses respectivement mentionnées en tête des présentes.

Article 14 : Annexes

Les documents contractuels qui déterminent les droits et obligations des Parties sont constitués par la présente convention-cadre et les annexes ci-après énumérées. En cas de contradiction entre le contrat et ses annexes, la convention-cadre prévaudra.
Les annexes de la présente convention-cadre sont les suivantes :

- **Annexe 1** : Description du Projet, des engagements du Parc et des prestations prévues
- **Annexe 2 :** Résolution du Bureau de l'IPAMAC du 08/04/2025
- **Annexe 3** : Délibération du Comité syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne n° du .

Fait à , le .

En trois exemplaires originaux.

Pour l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)
Monsieur Stéphane RODIER
Le Président du Conseil d'administration de l'IPAMAC

Pour le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Monsieur Lionel CHAUVIN
Le Président du Comité syndical

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

ANNEXE N°1

Description du projet, des engagements du Parc et des prestations et/ou travaux prévus

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

I. Préambule du projet « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 »

L'association IPAMAC (Inter-Parcs du Massif central) a été créée en 1998. Elle regroupe aujourd'hui les 12 Parcs naturels situés sur le territoire du Massif central (11 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes).

Les dernières actions portées par l'association IPAMAC étaient axées sur trois thématiques :

- ✓ Le Tourisme durable :
  - o Expérimentations de nouvelles offres d'itinérances adaptées à un nouveau contexte (sanitaire et climatique) : développement d'aires d'éco-bivouac, itinérances accessibles, valorisation des itinérances par l'art contemporain
  - o Meilleure gestion de la fréquentation des espaces naturels : observation et sensibilisation des visiteurs
  - o Accompagnement des Parcs à la création de séjours adaptés aux nouvelles attentes des visiteurs
- ✓ L'Attractivité :
  - o Connaissance des nouveaux arrivants dans les Parcs du Massif central
  - o Réflexion-prospective sur l'habitabilité des territoires par l'organisation de résidences de territoires (recherche-action)
  - o Temps d'échanges et de partage sur le sujet des tiers-lieux
- ✓ La Biodiversité :
  - o Préservation et valorisation des Forêts Anciennes du Massif central
  - o Développement d'une Trame Noire à l'échelle du Massif central
  - o Préservation et valorisation des Milieux ouverts herbacés du Massif central

Dans le prolongement de ces actions, l'association IPAMAC souhaite aujourd'hui, avec les Parcs de son réseau et ses partenaires, mettre l'accent sur les enjeux suivants, dans le contexte du changement climatique :

- ✓ Favoriser un tourisme respectueux des habitants et des espaces naturels,
- ✓ Améliorer les connaissances sur la biodiversité et les ressources emblématiques du Massif central (forêts, milieux ouverts, ciel étoilé), sensibiliser et favoriser leur préservation,
- ✓ Enrichir la réflexion sur l'habitabilité des territoires, pour engager de nouvelles actions d'aménagement des territoires, de façon responsable et respectueuse des habitants et des espaces naturels.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

II. L'objectif du projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » est le suivant :

- ✓ (Action 1) Favoriser un **<u>tourisme respectueux des habitants et des espaces naturels</u>**, par la mise en œuvre d'actions visant à :
  - o Garantir une expérience touristique de qualité tout en préservant les espaces naturels,
  - o Favoriser l'accessibilité aux sports et loisirs de nature adaptés à tous les publics dans les Parcs du Massif central,
  - o Expérimenter de nouvelles formes de tourisme et accompagner le développement de la pratique du bivouac,

- ✓ (Action 2) Améliorer les connaissances sur la **<u>biodiversité</u>** et les ressources emblématiques du Massif central (forêts, milieux ouverts, ciel étoilé), sensibiliser et favoriser leur préservation, par la mise en œuvre d'actions visant à :
  - o Préserver les sols et la ressource en eau en forêt,
  - o Mieux connaître l'impact du changement climatique sur certaines essences forestières dans le but de favoriser la résilience des forêts du Massif central,
  - o Concrétiser des trames de vieux bois à l'échelle du Massif central,
  - o Favoriser un éclairage responsable des sites culturels patrimoniaux du Massif central, pour préserver la trame noire,
  - o Sensibiliser les acteurs locaux et favoriser leur montée en compétences, mettre en avant les bonnes pratiques, pour mieux valoriser et préserver les ressources naturelles du Massif central (entretien et valorisation des forêts et milieux ouverts) et le ciel étoilé.

- ✓ (Action 3) Enrichir la réflexion sur l'**<u>habitabilité des territoires</u>**, pour engager de nouvelles actions d'aménagement des territoires, de façon responsable et respectueuse des habitants et des espaces naturels, en capitalisant sur les résidences de territoires mises en œuvre en 2023 et 2024, et en favorisant le partage d'expériences.

Les outils méthodologiques créés dans le cadre de ces actions et les enseignements tirés des expérimentations viseront à être largement diffusés et partagés, à l'échelle du Massif central et au-delà.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

III. Pour atteindre ces objectifs, l'IPAMAC a identifié plusieurs actions à réaliser :

Sur l'axe **Tourisme respectueux des habitants et des espaces naturels** (action 1), il est **s'agira de mettre en place les actions spécifiques suivantes :**

Sous-action n°1 : Activités de pleine nature adaptées à tous les publics

Objectif : Favoriser l'accessibilité aux sports et loisirs de nature adaptés à tous les publics dans les Parcs naturels du Massif central

L'IPAMAC s'engage à :

- développer le partenariat avec des têtes de réseaux nationales (Fédérations françaises Handisport, Sports adaptés) pour faciliter l'accompagnement des Parcs du Massif central à la mise en œuvre de séjours touristiques et activités de pleine nature accessibles,
- valoriser les actions déjà mises en œuvre par le Parc, par le passé, sur l'accessibilité aux sports et loisirs de nature.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne n'est pas engagé dans cette sous-action.

Période de réalisation des actions : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Sous-action n°2 : Adaptation des pratiques et offres touristiques au dérèglement climatique

Objectif : Adapter et expérimenter de nouvelles pratiques, de nouvelles formes de tourisme et de mobilité pour découvrir les Parcs du Massif central, dans le contexte du dérèglement climatique.

L'IPAMAC s'engage à :

- réaliser un diagnostic des démarches emblématiques d'adaptation de l'offre touristique au changement climatique, mises en œuvre par des socio-professionnels du tourisme, pour identifier les bonnes pratiques et les enseignements de diverses expériences (par le biais d'un stage sur l'année 2026),
- organiser la capitalisation sur ces expériences dans l'objectif d'identifier de nouvelles actions novatrices à mener sur ces enjeux à l'échelle Massif central (à partir de 2027),
- mettre en œuvre ces nouvelles actions concrètes à l'échelle d'itinérances et/ou de sites du Massif central pour appuyer la création d'offres adaptées au dérèglement climatique (par le biais de l'engagement d'un prestataire extérieur),

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

- valoriser les actions mises en œuvre dans les Parcs, sur ce thème.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :

- Participer et suivre les réunions organisées par l'IPAMAC pour la mise en œuvre de l'action,
- Répondre aux sollicitations techniques de l'IPAMAC, des partenaires et prestataires éventuellement missionnés par cette action, pour faciliter la mise en œuvre de l'action,
- Relayer, le cas échéant, les sollicitations auprès de son réseau local (partenaires, prestataires touristiques),
- Communiquer aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, sur les résultats des actions menées (en respectant les règles de publicité des financeurs, notamment de l'Etat).

Période de réalisation des actions : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Sous-action n°3 : Aires de bivouac

Objectifs :

- Pallier le manque d'hébergements en itinérance et cadrer la pratique, en hausse, du bivouac.
- Garantir une expérience touristique de qualité tout en préservant les espaces naturels : aménager et sensibiliser les pratiquants sur le respect des espaces naturels.

L'IPAMAC s'engage à :

- assurer un appui technique auprès du Parc :
    - Mise à disposition des outils méthodologiques, catalogues d'équipements,
    - Organisation de temps d'échanges techniques (en individuel ou en collectif),
    - Suivi régulier des projets "Eco-Bivouac du Massif central" mis en œuvre sur le Parc.
- valoriser les aires de bivouac existantes sur le Parc et assurer une démarche de sensibilisation des pratiquants aux bons comportements dans la pratique du bivouac :
    - Réalisation d'une cartographie des aires de bivouac sur le site IPAMAC,
    - Mise à jour de documents de communication,
    - Suivi de la mise en œuvre de panneaux de sensibilisation sur les nouvelles aires de bivouac.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

- Participer et suivre les réunions organisées par l'IPAMAC pour la mise en œuvre de l'action,
- Répondre aux sollicitations techniques de l'IPAMAC, des partenaires et prestataires éventuellement missionnés par cette action, pour faciliter la mise en œuvre de l'action,
- Relayer, le cas échéant, les sollicitations auprès de son réseau local (partenaires, prestataires touristiques),
- Communiquer aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, sur les résultats des actions menées (en respectant les règles de publicité des financeurs, notamment de l'Etat).

Période de réalisation des actions : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Sous-action n°4 : Meilleure Gestion des Fréquentations

Objectif :
Garantir une expérience touristique de qualité tout en préservant les espaces naturels :

- o Observer et analyser la fréquentation,
- o Sensibiliser les pratiquants / visiteurs sur le respect des espaces naturels,
- o Prévenir les conflits d'usage.

L'IPAMAC s'engage à :

- assurer un appui méthodologique pour outiller et faire monter en compétences les équipes des Parcs pour la réalisation d'études de fréquentation en autonomie, sur la base des outils méthodologiques déjà créés et avec l'appui d'un bureau d'étude pour l'étape de formation des équipes des Parcs, en s'appuyant notamment sur la plateforme "Outdoorvision" pour les Parcs disposant d'accès à la plateforme.
- organiser une journée de séminaire pour faciliter l'appropriation de la notion de "Capacité de Charge" au sein des Parcs (avec l'appui d'universitaires et de scientifiques). L'objectif sera ensuite, pour les Parcs, d'intégrer le concept dans l'aménagement et la réglementation des sites naturels et activités de pleine nature.
- valoriser les actions mises en œuvre par le Parc sur ces thèmes.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :

- Participer et suivre les réunions organisées par l'IPAMAC pour la mise en œuvre de l'action,
- Répondre aux sollicitations techniques de l'IPAMAC, des partenaires et prestataires éventuellement missionnés par cette action, pour faciliter la mise en œuvre de l'action,
- Relayer, le cas échéant, les sollicitations auprès de son réseau local (partenaires,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

prestataires touristiques),
- Communiquer aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, sur les résultats des actions menées (en respectant les règles de publicité des financeurs, notamment de l'Etat).

Période de réalisation des actions : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Sous-action n°5 : Promotion des séjours

Objectif : Capitaliser sur les séjours et offres créés dans les Parcs (itinérances, offres touristiques) et renforcer leur commercialisation

L'IPAMAC s'engage à :
- suivre et consolider le partenariat avec le Comité Social et Economique (CSE) de Michelin pour commercialiser des offres touristiques portant les valeurs des parcs du Massif central (secteur 2h30 autour de Clermont-Ferrand),
    - en faisant le relais avec les Parcs et OT concernés par le partenariat,
    - Recherchant le cas échéant, de nouveaux Parcs et OT pour la création de nouveaux séjours,
- coordonner une étude prospective, pour développer des partenariats avec d'autres CSE/Comités d'entreprises du Massif central afin de permettre aux 12 Parcs du Massif central de commercialiser des offres touristiques portant leurs valeurs. Il s'agira de :
    - Etablir la liste des CSE prêts à nouer ce type de partenariat, et sous quelles conditions (= une prise de contact avec ces CSE sera nécessaire),
    - Rédiger une base de convention de partenariat qui sera ajustée aux conditions de chaque CSE.

  Cette action devra s'inspirer des démarches entreprises en lien avec le CSE Michelin, d'une part, et avec la Fédération des PNR de France, d'autre part (dans le cadre du projet Destination Parcs).
  Cette action pourra être mise en œuvre avec l'appui d'un stagiaire.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :
- Participer et suivre les réunions organisées par l'IPAMAC pour la mise en œuvre de l'action,
- Répondre aux sollicitations techniques de l'IPAMAC, des partenaires et prestataires éventuellement missionnés par cette action, pour faciliter la mise en œuvre de l'action,
- Relayer, le cas échéant, les sollicitations auprès de son réseau local (partenaires, prestataires touristiques),
- Communiquer aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, sur les

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

résultats des actions menées (en respectant les règles de publicité des financeurs, notamment de l'Etat).

Période de réalisation des actions : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

En lien avec toutes les actions listées ci-dessus

Objectif : Favoriser la montée en compétences des Parcs et le partage d'expériences sur le Tourisme durable

L'IPAMAC s'engage à :

- organiser régulièrement des temps d'échanges et de partage d'expérience rassemblant les chargés de mission Tourisme / Activités de pleine nature des Parcs, notamment un séminaire, sur 2 jours, en 2027,
- partager et diffuser les livrables produits sur chacune des actions.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :

- Participer à ces temps de partage d'expérience (en visio-conférence),
- Participer au Séminaire en présentiel.

Période de réalisation des actions : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Sur l'axe **Biodiversité** (action 2), il s'agira de mettre en place les actions spécifiques suivantes :

Sous-action n°1 : Forêts Anciennes

Objectif : Préservation et valorisation des Forêts Anciennes du Massif central

L'IPAMAC s'engage à :

- Réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques sur la préservation des sols forestiers et de la ressource en eau en forêt ainsi qu'un plan d'actions opérationnel à l'échelle des Parcs du Massif central, avec l'appui de deux stagiaires de 6 mois. Un premier stagiaire en 2026 travaillera sur les sols forestiers et un second en 2027 sur la ressource en eau en forêt,
- Poursuivre, avec l'appui d'un bureau d'étude, le travail sur la résilience de certaines essences forestières face au changement climatique. Le bureau d'étude établira le protocole, fera (ou fera faire) les relevés et analysera les données issues des relevés de terrain faits sur les Parcs du Massif central,
- Coordonner, avec l'appui de la Fédération des parcs naturels régionaux, de nouvelles éditions du concours Sylvotrophées en 2025-2026. Cet appui national permettra de rendre la démarche plus attractive auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers et de sensibiliser plus largement les professionnels de la filière et le grand public aux pratiques sylvicoles,
- Coordonner le déploiement de trames de vieux bois dans les Parcs du Massif central en accompagnant les propriétaires et gestionnaires, en réalisant des diagnostics de maturité, en mettant en place des contrats d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) ou en organisant des ateliers, formations ou séminaires spécifiques,
- Co-organiser, avec un des Parcs du Massif central, un séminaire "Forêts Anciennes" en 2026 à l'échelle du Massif central,
- Co-organiser, avec un des Parcs du Massif central, une journée de restitution de l'action Forêts Anciennes 2026-2027.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :

- Participer aux réunions et évènements organisés dans le cadre de l'action Forêts Anciennes 2026-2027,
- Contribuer aux travaux menés par les stagiaires sur la préservation des sols forestiers et la ressource en eau en forêt,
- La conduite d'actions locales en faveur du déploiement de trames de vieux bois,
- Accueillir et co-organiser avec l'IPAMAC une journée de restitution de l'action Forêts Anciennes 2026-2027.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Livrables attendus à produire par le Parc :

- 1 fiche “Retour d’expérience” pour la mise en œuvre d’actions locales en faveur du déploiement de trames de vieux bois,
- Organisation d’une journée de restitution de l’action Forêts Anciennes 2026-2027.

Période de réalisation : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Sous-action n°2 : Trame Noire

Objectif : Développement d’une Trame Noire à l’échelle du Massif central,

L’IPAMAC s’engage à :

- Accompagner, avec l’appui d’un bureau d’étude, des propriétaires et gestionnaires de sites culturels, patrimoniaux et touristiques vers un éclairage raisonné. Le bureau d’étude réalisera les diagnostics sur site et définira des préconisations concrètes en lien avec les propriétaires et les Parcs du Massif central.
- Co-organiser, avec un des Parcs du Massif central, un séminaire “Trame Noire” en 2026 à l’échelle du Massif central,
- Co-organiser, avec un des Parcs du Massif central, une journée de restitution de l’action Trame Noire 2026-2027.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s’engage à

- Participer aux réunions et évènements organisés dans le cadre de l’action Trame Noire 2026-2027,
- Mobiliser et contribuer à l’accompagnement des propriétaires et gestionnaires de sites culturels, patrimoniaux et touristiques vers un éclairage raisonné.

Livrables attendus à produire par le Parc :

- 1 fiche “Retour d’expérience” pour la mobilisation et l’accompagnement de propriétaires et gestionnaires de sites culturels, patrimoniaux et touristiques vers un éclairage raisonné.

Période de réalisation : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Sous-action n°3 : Milieux Ouverts Herbacés

Objectif : Préservation et valorisation des Milieux ouverts herbacés du Massif central.

L’IPAMAC s’engage à :

- Co-organiser, avec 4 parcs du Massif central, des journées techniques pour favoriser les échanger et faire monter en compétences les membres du réseau Milieux Ouverts Herbacés,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

- Organiser régulièrement des comités techniques pour échanger sur des projets en lien avec la préservation des Milieux Ouverts Herbacés,
- Réaliser des supports et/ou outils techniques communs, avec l'appui d'un parc du Massif central, à destination des agriculteurs, des techniciens et des lycées agricoles afin de les accompagner dans leurs démarches de valorisation et de préservation des Milieux Ouverts Herbacés. Ces supports et/ outils permettront de mettre en valeur ceux déjà produits par les membres du réseau,
- Coordonner différentes actions de communication en lien avec l'année internationale du Pastoralisme en 2026 : nouvelle édition de la *Journée mondiale des Prairies naturelles* avec une communication à une plus grande échelle, une participation au Sommet de l'Élevage avec notamment une présence sur le stand Pastoralisme et une animation du site Pâturages du Massif central,
- Poursuivre l'investissement dans les Comités scientifiques et techniques du Cluster Herbe,
- Consolider et élargir le cercle des parcs et partenaires impliqués dans le réseau « Milieux Ouverts herbacés ».

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à

- Participer aux comités techniques et aux journées techniques organisés dans le cadre de l'action Milieux Ouverts Herbacés 2026-2027,
- Contribuer à l'élaboration de supports et/ou outils techniques à destination des agriculteurs, des techniciens et des lycées agricoles,
- Contribuer et organiser des évènements dans le cadre de la Journée mondiale des Prairies naturelles,
- Participer à l'animation du stand Pastoralisme lors du Sommet de l'élevage,
- Contribuer à l'animation du site Pâturages du Massif central.

Livrables attendus à produire par le Parc :

- 1 fiche "Retour d'expérience" pour la participation à la Journée Mondiale des Prairies naturelles et au Sommet de l'élevage.

Période de réalisation : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Sur l'**axe transversal** intégrant notamment la **réflexion sur l'habitabilité des territoires** (action 3),

Il s'agira de mettre en place les actions spécifiques suivantes :

Sous-action n°1 : Habitabilité

Objectifs :

- Favoriser l'appropriation de la notion d'habitabilité au sein des Parcs dans le contexte du changement climatique, auprès des habitants et des acteurs locaux (élus, associations…),
- Favoriser le partage d'expérience et la montée en compétences des Parcs sur des sujets clés / d'actualité (problématiques partagées par les Parcs sur les questions d'accueil).

L'IPAMAC s'engage à :

- organiser un webinaire de mise en commun des travaux sur l'habitabilité : partage d'expériences, enseignements tirés et identification de perspectives à l'échelle du Massif central (un an après la fin des résidences de territoires sur l'habitabilité),
- organiser des webinaire(s) et voyages d'étude sur les thèmes suivants (1 webinaire / an + 1 voyage d'étude / an) sur des thèmes à préciser :
    - Vivre-ensemble / Bien commun / Comment créer des composantes communes ?
    - Rôle et spécificités des Parcs en termes d'accueil ? Comment les Parcs participent à un « territoire en transition » ?
    - L'accompagnement des politiques d'accueil : le rôle des Parcs vis-à-vis des tiers-lieux et des démarches innovantes d'accueil qui peuvent être mises en place par des collectifs d'habitants sur les territoires.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :

- Participer aux webinaires et voyages d'étude organisés par l'IPAMAC,
- Relayer, le cas échéant, les invitations à ces évènements auprès de son réseau local (partenaires),
- Communiquer aux partenaires de son territoire ou hors de son territoire, sur les résultats des actions menées (en respectant les règles de publicité des financeurs, notamment de l'Etat).

Période de réalisation des actions : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Sous-action n°2 : Axe transversal

Objectifs :

- Préserver et valoriser les richesses culturelles du Massif central et favoriser leur appropriation auprès des habitants et visiteurs,
- Favoriser le partage entre les Parcs du Massif central sur des sujets d'actualité / problématiques communes.

L'IPAMAC s'engage à :

- suivre les actions mises en œuvre par d'autres acteurs du Massif central sur le sujet de la LAINE et relayer les informations sur des éventuels temps de partage d'expériences auprès des Parcs,
- suivre les actions mises en œuvre par d'autres acteurs du Massif central sur le sujet de la PIERRE SECHE et relayer les informations sur des éventuels temps de partage d'expériences auprès des Parcs,
- organiser des temps d'échanges et de partage d'expérience au besoin, en fonction des actualités des Parcs (ex. de sujets : partage de la ressource en eau, loup…),
- valoriser les actions des Parcs menés sur ces thèmes auprès des partenaires Massif central et de la Fédération des PNR de France, le cas échéant.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à :

- transmettre à l'IPAMAC les informations sur des projets menés sur ces thèmes sur son territoire,
- inviter l'IPAMAC et les autres Parcs du réseau IPAMAC à des temps d'échanges organisés par le Parc sur ces thèmes.

Période de réalisation des actions : 1er juillet 2025 au 30 juin 2028

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

MARCHÉ SUBSEQUENT

CONCLU EN APPLICATION
DE LA CONVENTION-CADRE RELATIVE AU PROJET
« ACTIONS EN INTER-PARCS MASSIF CENTRAL 2026-2027 »

ENTRE

L'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, portant le numéro SIRET 430 223 321 00026, ayant son siège sis Moulin de Virieu, 2 rue Benaÿ à Pélussin (42410), représentée par son Président en exercice, Monsieur Stéphane RODIER, agissant es-qualité en vertu d'une résolution du Conseil d'administration 2024_12_11 en date du 11/12/2024,

Le commanditaire,
Ci-après dénommée « l'IPAMAC »,

ET

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, ayant son siège Maison du Parc - Montlosier AYDAT, représenté par son Président en exercice, Lionel CHAUVIN, agissant es-qualité en vertu d'une délibération du Comité syndical n° en date du ,

Le prestataire,
Ci-après dénommée « le Parc »,

Ensembles ci-après dénommés « les Parties »,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du marché

Par le présent marché, conclu en application de la convention-cadre relative au projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 », l'IPAMAC confie au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne la réalisation des prestations de service et/ou travaux définis à l'article 3 ci-dessous.

Article 2 : Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de la date de sa signature par l'ensemble des Parties jusqu'à la date de livraison des prestations.

Article 3 : Prestations à réaliser

En application du présent marché, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à réaliser pour l'IPAMAC les prestations de service et/ou travaux suivant(e)s :

3.1. Sous-action n°1 : Forêts anciennes

3.1.1. Nature de la prestation

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à mettre en œuvre des actions pour le projet Forêts Anciennes, pour un montant prévisionnel de **3 700 €**.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'action n°2 (sous-action 1) exposée à l'article III de l'annexe 1 de l'accord convention-cadre relative au projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » en application duquel le présent marché est conclu.

3.1.2. Objectifs attendus

- Participer aux réunions et évènements organisés dans le cadre de l'action Forêts Anciennes 2026-2027,
- Contribuer aux travaux menés par les stagiaires sur la préservation des sols forestiers et la ressource en eau en forêt,
- La conduite d'actions locales en faveur du déploiement de trames de vieux bois,
- Accueillir et co-organiser avec l'IPAMAC une journée de restitution de l'action Forêts Anciennes 2026-2027.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

3.1.3. Livrables à produire

- 1 fiche “Retour d’expérience” pour la mise en œuvre d’actions locales en faveur du déploiement de trames de vieux bois,
- Organisation d’une journée de restitution de l’action Forêts Anciennes 2026-2027.

3.1.4. Délais de livraison

Cette action sera réalisée avant le 30 juin 2028.

3.2. Sous-action n°2 : Trame Noire

3.2.1. Nature de la prestation

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s’engage à mettre en œuvre des actions pour le projet Trame Noire, pour un montant prévisionnel de **1 620 €**.

Cette mission s’inscrit dans le cadre de l’action n°2 (sous-action 2) exposée à l’article III de l’annexe 1 de l’accord convention-cadre relative au projet d’intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » en application duquel le présent marché est conclu.

3.2.2. Objectifs attendus

- Participer aux réunions et évènements organisés dans le cadre de l’action Trame Noire 2026-2027,
- Mobiliser et contribuer à l’accompagnement des propriétaires et gestionnaires de sites culturels, patrimoniaux et touristiques vers un éclairage raisonné.

3.2.3. Livrables à produire

- 1 fiche “Retour d’expérience” pour la mobilisation et l’accompagnement de propriétaires et gestionnaires de sites culturels, patrimoniaux et touristiques vers un éclairage raisonné.

3.2.4. Délais de livraison

Cette action sera réalisée avant le 30 juin 2028.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

3.3. Sous-action n°3 : Milieux Ouverts Herbacés

3.3.1. ***Nature de la prestation***

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à mettre en œuvre des actions pour le projet Milieux Ouverts Herbacés (MOH), pour un montant prévisionnel de **2 700 €.**

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'action n°2 (sous-action 3) exposée à l'article III de l'annexe 1 de l'accord convention-cadre relative au projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » en application duquel le présent marché est conclu.

3.3.2. Objectifs attendus

- Participer aux comités techniques et aux journées techniques organisés dans le cadre de l'action Milieux Ouverts Herbacés 2026-2027,
- Contribuer à l'élaboration de supports et/ou outils techniques à destination des agriculteurs, des techniciens et des lycées agricoles,
- Contribuer et organiser des évènements dans le cadre de la Journée mondiale des Prairies naturelles,
- Participer à l'animation du stand Pastoralisme lors du Sommet de l'élevage,
- Contribuer à l'animation du site Pâturages du Massif central.

3.3.3. Livrables à produire

- 1 fiche "Retour d'expérience" pour la participation à la Journée Mondiale des Prairies naturelles et au Sommet de l'élevage.

3.3.4. Délais de livraison.

Cette action sera réalisée avant le 30 juin 2028.

Article 4 : Prix

4.1. Le prix versé au Parc en application du présent marché a un caractère global et forfaitaire, non révisable non modifiable.

4.2 Le prix s'élève à **8 020** € (Huit-mille-vingt euros).

4.2. Le prix est versé comme suit :

- 50% versé à la signature du présent marché et sur présentation d'une facture par le Parc,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

- 50% versé à la réception de tous les livrables et sur présentation d'une facture par le Parc, avant le 30 juin 2028.

Article 5 : Élection de domicile

Pour l'exécution du présent marché subséquent, les Parties élisent domicile aux adresses respectivement mentionnées en tête des présentes.

Article 6 : Annexes

Les documents contractuels qui déterminent les droits et obligations des Parties sont constitués par le présent marché subséquent et par la convention-cadre relative au projet d'intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » en application de laquelle il est conclu.

Fait à , le .

En trois exemplaires originaux.

Pour l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)
Stéphane RODIER
Le Président du Conseil d'administration

Pour le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Lionel CHAUVIN
Le Président du Comité syndical

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-074-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**75. Mise à disposition de l'outil numérique « Géotrek Admin » aux territoires du Sancy et Domes-Sancy-Artense**
Délibération n° :	2025.DLB.075-CS-11/12-06
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Ressources Transversales

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambres Départementales des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	97
Présents (dont vote)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**75. Mise à disposition de l'outil numérique « Géotrek Admin » aux territoires du Sancy et Domes-Sancy-Artense**
Délibération n° :	**2025.DLB.075-CS-11/12-06**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300297-20251211-2025-DLB-075-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Depuis 2022, le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne s'est doté, grâce au financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du logiciel Geotrek permettant :

> **un volet valorisation d'offres** = « Geotrek Rando », via le site internet « Les Découvertes du Parc », propose une offre destinée au grand public avec une sélection :
  - d'itinéraires d'activités de pleine nature (avec informations pratiques et points d'intérêts patrimoniaux et économiques) ;
  - de bonnes adresses pour une découverte gourmande et artisanale de ce territoire préservé et des événementiels.

> **un volet gestion** = « Geotrek Admin », un logiciel de gestion des sentiers (balisage, entretiens, travaux, zones sensibles…) et des itinéraires pour les gestionnaires.

L'outil de gestion « Geotrek Admin » est utilisé au sein de l'équipe du syndicat mixte du Parc par les gestionnaires d'espaces gérés ou co-gérés (CDPFL, RNN, RNR, Natura2000, ENS en gestion).

Depuis 2023, les **communautés de communes du Carladès**, de **Hautes Terres** et du **Pays Gentiane** et leur Office de tourisme respectif, l'utilisent pour la gestion de leurs sentiers. Cette mise à disposition de l'outil est encadrée par une convention précisant les droits et devoirs de chacun. Cette utilisation a fait l'objet d'une phase expérimentale qui peut désormais être étendue à d'autres territoires intéressés.

Les gestionnaires du pôle de pleine nature du Grand Sancy, situé sur les **communautés de communes du Sancy et Dômes-Sancy-Artense**, sont intéressés par cet outil de gestion. Il vous est proposé de **permettre à ces deux territoires de rejoindre la communauté d'utilisateurs du Geotrek admin du Parc** dans les mêmes conditions que celles proposées aux territoires engagés dans la phase expérimentale, c'est-à-dire pour une durée de 2 ans et pour un montant de 500€ par an et par territoire.

Ce montant inclue les coûts de maintenance et d'hébergement de l'outil ainsi que le temps d'animation du personnel du syndicat mixte du Parc (½ jour de préparation des données, 1 jour d'intégration des données ½ jour de formation par an et 1,5 jour d'assistance par an).

Accusé de réception en préfecture
069-256300297-20251211-2025-DLB-075-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu la mise à disposition de l'outil numérique de gestion de sentiers « Geotrek Admin » aux territoires demandeurs du Grand Sancy (Communauté de communes du Sancy et Dômes-Sancy-Artense) dans les conditions proposées ci-dessus ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **VALIDE** la mise à disposition de l'outil numérique de gestion de sentiers « Geotrek Admin » aux territoires demandeurs du Grand Sancy (Communauté de communes du Sancy et Dômes-Sancy-Artense) dans les conditions proposées ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les territoires demandeurs.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : **Alain MERCIER**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
069-256300297-20251211-2025-DLB-075-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**76. Décision Modificative n°2/2025 – Budget Principal**
Délibération n° :	2025.DLB.076-CS-11/12-07
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Finances

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	97
Présents (dont voix)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**76. Décision Modificative n°2/2025 – Budget Principal**
Délibération n° :	**2025.DLB.076-CS-11/12-07**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-076-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

FINANCES

Budget principal

Décision modificative n°2/2025

RAPPORT

Crédits supplémentaires

SECTION INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLES RECETTES	Dépenses	Recettes
2158	Matériel et outillage	-1 590,00	
28158	Amortissement Autres installations, matériel et outillage techniques		4 224,00
281828	Amortissement Matériel de transport		2 179,00
281838	Amortissement Matériel informatique		676,00
281848	Amortissement Matériel de bureau et mobilier		306,00
28185	Amortissement Matériel téléphonie		405,00
13912	Amortissement subvention d'investissement	5 790,00	
139173	Amortissement subvention d'investissement	3 590,00	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**7 790,00**	**7 790,00**

SECTION FONCTIONNEMENT

ARTICLES	LIBELLES DEPENSES	Dépenses	Recettes
6811	Amortissements	7 790,00	
777	Quote part de subvention d'investissement		9 380,00
74778	crédit européens		-1 590,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**7 790,00**	**7 790,00**

VU les diverses inscriptions ci-dessus ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ*

ADOPTE les diverses inscriptions ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-076-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

N° séance. Objet : **76. Décision Modificative n°2/2025 – Budget Principal**
Délibération n° : **2025.DLB.076-CS-11/12-07**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**77. Décision Modificative n°2/2025 – Budget RNN Chastreix-Sancy**
Délibération n° :	2025.DLB.077-CS-11/12-08
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Finances

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
		52			124	26	26			124	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**77. Décision Modificative n°2/2025 – Budget RNN Chastreix-Sancy**
Délibération n° :	**2025.DLB.077-CS-11/12-08**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-077-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

FINANCES
Budget RNN Chastreix-Sancy
Décision modificative n°2/2025

RAPPORT

	Virements de crédits		
ARTICLES	**LIBELLES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
617	Etudes et recherches	-900,00	
6241	Transport de biens	-500,00	
6245	Transport de personnes ext.	550,00	
6811	Dotation aux amortissements	850,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**

	Crédits supplémentaires		
ARTICLES	**LIBELLES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
21828	Matériel de transport	850,00	
28158	Amortissements		120,00
281838	Amortissements		370,00
28185	Amortissements		350,00
28188	Amortissements		10,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**850,00**	**850,00**

VU les diverses inscriptions ci-dessus ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ*

ADOPTE les diverses inscriptions ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : **77. Décision Modificative n°2/2025 – Budget RNN Chastreix-Sancy**
Délibération n° : **2025.DLB.077-CS-11/12-08**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-077-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**78. Décision Modificative n°2/2025 – Budget RNN de la Vallée de Chaudefour**
Délibération n° :	2025.DLB.078-CS-11/12-09
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Finances

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambres Départementales des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	97
Présents (dont voix)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**78. Décision Modificative n°2/2025 – Budget RNN de la Vallée de Chaudefour**
Délibération n° :	**2025.DLB.078-CS-11/12-09**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-078-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

FINANCES
Budget RNN Chaudefour
Décision modificative n°2/2025

RAPPORT

	Virement de crédits		
ARTICLES	**LIBELLES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
60632	Petit matériel	-550,00	
6811	Dotation aux amortissements	550,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**

	Crédits supplémentaires		
ARTICLES	**LIBELLES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
2158	Autres instal., outillages et matériels techniq.	1 550,00	
21828	Véhicule	-1 000,00	
28158	Amortissements		100,00
281838	Amortissements		250,00
28185	Amortissements		200,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**550,00**	**550,00**

VU les diverses inscriptions ci-dessus ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ*

ADOPTE les diverses inscriptions ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : **78. Décision Modificative n°2/2025 – Budget RNN de la Vallée de Chaudefour**
Délibération n° : **2025.DLB.078-CS-11/12-09**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-078-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**79. Décision Modificative n°1/2025 – Budget RNN des Sagnes de la Godivelle**
Délibération n° :	2025.DLB.079-CS-11/12-10
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Finances

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambres Départementales des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	97
Présents (dont voix)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**79. Décision Modificative n°1/2025 – Budget RNN des Sagnes de la Godivelle**
Délibération n° :	**2025.DLB.079-CS-11/12-10**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-079-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

FINANCES
Budget RNN Godivelle & Jacquette
Décision modificative n°1/2025

RAPPORT

	Crédits supplémentaires		
ARTICLES	**LIBELLES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
65322	Frais de mission et déplacement	1 350,00	
6811	Dotation aux amortissements	200,00	
777	Quote-part des subv. d'invest. transférées au cpte de Rt		1 550,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 550,00**	**1 550,00**

	Crédits supplémentaires		
ARTICLES	**LIBELLES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
13912	Subventions équipt transférées au cpte de résultat - Régions	1 250,00	
13918	Subventions équipt transférées au cpte de résultat - Autres	300,00	
2158	Installations, matériel et outillage techniques	-1 000,00	
2188	Matériel divers	-350,00	
28185	Amortissements		200,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**200,00**	**200,00**

VU les diverses inscriptions ci-dessus ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ*

ADOPTE les diverses inscriptions ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : **79. Décision Modificative n°1/2025 – Budget RNN des Sagnes de la Godivelle**
Délibération n° : **2025.DLB.079-CS-11/12-10**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-079-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**80. Décision Modificative n°2/2025 – Budget Chaîne des Puys**
Délibération n° :	2025.DLB.080-CS-11/12-11
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Finances

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**80. Décision Modificative n°2/2025 – Budget Chaîne des Puys**
Délibération n° :	**2025.DLB.080-CS-11/12-11**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-080-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

FINANCES
Budget Chaîne des Puys
Décision modificative n°2/2025

RAPPORT

SECTION INVESTISSEMENT

Virement de crédits

ARTICLES	LIBELLES RECETTES	Dépenses	Recettes
13912	Amortissement subvention d'investissement	260,00	
2128	Autres agencements et aménagements	-260,00	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**

SECTION FONCTIONNEMENT

Crédits supplémentaires

ARTICLES	LIBELLES DEPENSES	Dépenses	Recettes
60632	Fournitures diverses	260,00	
777	Quote part de subvention d'investissement		260,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**260,00**	**260,00**

VU les diverses inscriptions ci-dessus ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ*

ADOPTE les diverses inscriptions ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

N° séance. Objet : **80. Décision Modificative n°2/2025 – Budget Chaîne des Puys**
Délibération n° : **2025.DLB.080-CS-11/12-11**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-080-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**81. Attribution du marché d'assurances**
Délibération n° :	2025.DLB.081-CS-11/12-12
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Marchés publics

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	97
Présents (dont voix)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**81. Attribution du marché d'assurances**
Délibération n° :	**2025.DLB.081-CS-11/12-12**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-081-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Les différents contrats d'assurance du SMPNRVA arrivant à échéance au 31 décembre 2024, une prolongation de contrat d'une année a été négociée avec chacun des assureurs retenus en 2020 pour la période 2021>2024. En octobre 2025, une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée. Dans le cadre du futur marché, il est prévu de contractualiser sur une nouvelle période de 4 ans.

La consultation porte sur les 4 lots suivants :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens
- Lot n° 2 : Responsabilité Civile
- Lot n° 3 : Flotte automobile
- Lot n° 4 : Protection juridique

L'avis d'appel à concurrence a été publié le 20 octobre 2025. La date limite de réception des offres était fixé au 20 novembre 2025.

L'analyse a été effectuée par la société PROTECTAS (consultant en assurance).

Veuillez trouver ci-dessous les tableaux récapitulatifs des offres reçues (parmi elles, les offres les mieux-disantes avec leurs notations encadrées) :

LOT N° 1 - ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

RAPPEL DU CONTRAT ACTUEL
Cabinet **RANCY MELLOUK** / Compagnie **MMA IARD**
Prime TTC 2025 = 8 013,00 €

ASSIETTE DE PRIME : **Surface 4 158 m²**

Agent Courtier Compagnie	Offre de base		Variante imposée n° 1	
	Taux HT en €/m²	Prime TTC/an en €	Taux HT en €/m²	Prime TTC/an en €
Cabinet RANCY MELLOUK ET ASSOCIES / Compagnie MMA IARD	1,40 €	6 278,58 € + 6,50 € Taxes : Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions	1,31 €	5 904,36 € + 6,50 € Taxes : Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions

- **NOTATION** -

Agent Courtier Compagnie	Nature des garanties /50	Tarification /40		Capacité de gestion /10	TOTAL /100	
		Offre de base	Variante imposée n° 1		Offre de base	Variante imposée n° 1
Cabinet RANCY MELLOUK ET ASSOCIES / Compagnie MMA IARD	31,5	40	40	9,05	**80,55**	**80,55**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-081-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

LOT N° 2 - ASSURANCE RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES

RAPPEL DU CONTRAT ACTUEL
Compagnie **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE**
Prime TTC 2025 = 2 223,78 €

ASSIETTE DE PRIME : **Budget de fonctionnement à 643 800 €**

Agent Courtier Compagnie	OFFRE DE BASE Responsabilité générale			
	Formule de franchise n°1		Formule de franchise n°2	
	Taux HT en ‰	Prime TTC en €	Taux HT en ‰	Prime TTC en €
Cabinet RANCY MELLOUK ET ASSOCIES / Compagnie MMA IARD	1,58 ‰	7 641,62 €	1,52 ‰	7 375,05 €
Compagnie GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	0,742 ‰	3 591,73 €	0,541 ‰	2 617,99 €
Cabinet PNAS / Compagnie AREAS DOMMAGES	1,15 ‰	5 669,05 €	1,13 ‰	5 572,19 €

- **NOTATION** -

Agent Courtier Compagnie	Nature des garanties /50	Tarification /40		Capacité de gestion /10	TOTAL /100	
		Offre de base F1	Offre de base F2		Offre de base F1	Offre de base F2
Cabinet RANCY MELLOUK ET ASSOCIES / Compagnie MMA IARD	33,75	29,68	30,24	6	**69,43**	**69,99**
Compagnie GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	OFFRE IRREGULIERE					
Cabinet PNAS / Compagnie AREAS DOMMAGES	47,25	40	40	8,5	**95,75**	**95,75**

LOT N° 3 - ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES

RAPPEL DU CONTRAT ACTUEL
Cabinet **RANCY MELLOUK** / Compagnie **MMA IARD**
Garanties (Flotte automobile) + (Marchandises transportées)
Primes TTC 2025 = Flotte automobile + Marchandises transportées = **23 431,00 €**

Agent Courtier Compagnie	OFFRE DE BASE Flotte automobile	
	Formule de franchise n°1	Formule de franchise n°2
	Prime TTC en €	Prime TTC en €
Cabinet RANCY MELLOUK ET ASSOCIES / Compagnie MMA IARD	18 380,63 €	14 740,50 €
Compagnie GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	21 223,22 €	17 893,52 €

- **NOTATION** -

Agent Courtier Compagnie	Nature des garanties /50	Tarification /40		Capacité de gestion /10	TOTAL /100	
		Offre de base F1	Offre de base F2		Offre de base F1	Offre de base F2
Cabinet RANCY MELLOUK ET ASSOCIES / Compagnie MMA IARD	42	40,00	40,00	7,8	**89,8**	**89,8**
Compagnie GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	33,5	34,64	32,06	6,8	**74,54**	**73,36**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-081-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

LOT N° 4 - ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

RAPPEL DU CONTRAT ACTUEL
Cabinet **ACL COURTAGE** / Compagnie **CFDP ASSURANCES**

Concerne : **114 personnes**

Agent Courtier Compagnie	Offre de base *Protection Juridique des Personnes physiques*		Prestation Supplémentaire Éventuelle n 1 *Protection Juridique Personne morale*
	Taux HT / assuré en €	Prime TTC en €	Prime TTC en €
Cabinet ACL COURTAGE / Compagnie CFDP ASSURANCES	1,56 €	217,57 €	661,69 €

- NOTATION -

Agent Courtier Compagnie	Nature des garanties /50	Tarification /40		Capacité de gestion /10	TOTAL /100	
		Offre de base	Offre de base + PSE 1		Offre de base	Offre de base + PSE 1
Cabinet ACL COURTAGE / Compagnie CFDP ASSURANCES	43,75	40	40	10	**93,75**	**93,75**

Les assureurs retenus, ayant proposés les offres les mieux-disantes, sont :

- ✓ Cabinet RANCY MELLOUK & ASSOCIÉS / Compagnie MMA IARD (Lot n°1)
- ✓ Cabinet PNAS / Compagnie AREAS DOMMAGES (Lot n°2)
- ✓ Cabinet RANCY MELLOUK & ASSOCIÉS / Compagnie MMA IARD (Lot n°3)
- ✓ Cabinet ACL COURTAGE / Compagnie CFDP ASSURANCES (Lot n°4)

VU les marchés ainsi que les contrats correspondants avec chaque prestataire retenu ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ*

⟫ **AUTORISE** le Président à signer les marchés ainsi que les contrats correspondants avec chaque prestataire retenu.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-081-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

N° séance. Objet : **81. Attribution du marché d'assurances**
Délibération n° : **2025.DLB.081-CS-11/12-12**
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**82. Maintien de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (RIFSEEP/IFSE) des agents dans certaines situations de congés pour indisponibilité physique**
Délibération n° :	2025.DLB.082-CS-11/12-13
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Ressources Humaines

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	97
Présents (dont voix)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-082-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Considérant que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat ;

Considérant que les employeurs territoriaux sont tenus d'appliquer les conditions de modulation ou de suppression d'une prime pendant les absences dès lors qu'un texte prévoit : qu'il en va notamment ainsi pour les congés de maternité, naissance, pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, pour lesquels l'article L.714-6 du Code Général de la Fonction Publique imposent que les primes soient maintenus dans les mêmes proportions que le traitement ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions spécifiques, il appartient à la collectivité de déterminer les modalités de maintien des primes en cas d'absences pour raisons de santé : que dans ce cas, compte tenu du principe de parité, ces modalités ne doivent pas être plus favorables que celles prévues dans la Fonction Publique de l'État par le décret n°2010-997 du 26 août 2010 modifié par le décret du 27 juin 2024 ;

Considérant que les modalités actuelles définies par la collectivité en matière de maintien du régime indemnitaire en cas d'indisponibilité physique sont plus favorables que celles applicables aux agents de l'État et ne respectent pas le principe de parité ;
Considérant la nécessité de mettre en conformité les règles locales avec celles applicables dans la fonction publique de l'État.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial.

Le Président propose de fixer comme suit les modalités de maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (RIFSEEP/IFSE) durant certaines situations de congés et périodes :

Type de congés/périodes	Sort de l'IFSE
- service à temps partiel pour raison thérapeutique - période de préparation au reclassement - congé d'invalidité temporaire imputable au service - congé annuel - congé de maladie ordinaire - congé de maternité - congé de naissance - congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption - congé d'adoption - congé de paternité et d'accueil de l'enfant	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-082-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

- congé de longue maladie - congé de grave maladie	Maintien à hauteur de : - 33 % la première année - 60 % les deuxième et troisième années Cependant, lorsque l'agent est placé en congé de longue ou grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie lui demeurent acquises.
- congé de longue durée	Suspension Cependant, lorsque le fonctionnaire est placé en congé de longue durée à la suite d'une période de congé de longue maladie rémunérée à plein traitement, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de longue maladie lui demeurent acquises.

Les dispositions prendront effet au 15 décembre 2025 ou à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité et de sa publicité au regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.714-1 et L.714-4 à L.714-13 ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la délibération de la collectivité en date du 13 décembre 2019 fixant les modalités actuelles du maintien de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) ;

VU le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 modifiant les règles de maintien du régime indemnitaire en cas de congé de longue maladie et de congé de grave maladie pour les agents de l'État ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 décembre 2025 ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-082-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **ADOPTE** les modalités de maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise durant certaines situations de congés et périodes comme indiqué ci-dessus.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-082-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**83. Participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire « Santé »**
Délibération n° :	2025.DLB.083-CS-11/12-14
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Ressources Humaines

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont visio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**83. Participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire « Santé »**
Délibération n° :	**2025.DLB.083-CS-11/12-14**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-083-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le Président rappelle que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 placent la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque « Prévoyance » de leurs agents depuis le 1er janvier 2025 et une participation à la garantie « santé » à compter du 1er janvier 2026.

La participation minimale des employeurs territoriaux en matière de garantie de Santé à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15€ bruts par agent et par mois.

Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a lancé une procédure de mise en concurrence afin d'obtenir une offre négociée pour l'ensemble des collectivités du territoire et à l'issue de cette consultation, il a été fait le choix de souscrire auprès du groupement RELYENS / Mutuelle INTERIALE pour une période de 6 ans (contrat de 2026 à 2031).
Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

L'adhésion des agents à la convention de participation, à l'exclusion de toute autre forme de couverture, conditionne le bénéficie du versement de la participation financière de l'employeur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.827-9 et suivants ;

VU le Code des assurances ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU l'avis consultatif du Comité Social Territorial en date du 11 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que le Code général de la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 définissent les modalités de la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agent(e)s ;

CONSIDERANT qu'à compter du 01 janvier 2026, la participation mensuelle de la collectivité au financement, pour chaque agent, de la garantie « Santé » ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros ;

CONSIDERANT que cette participation est subordonnée au choix par la collectivité d'un des deux dispositifs comprenant les contrats et règlements labellisés ou une convention de participation, et que ces deux dispositifs sont non cumulables ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-083-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **ADHERE** à la convention de participation portée par le Centre de Gestion du Puy de Dôme, souscrite auprès du groupement Relyens SPS / Mutuelle Intériale,

- **PARTICIPE** financièrement à la cotisation sur la garantie « Santé » des agents du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne à hauteur de **15 € bruts** par agent et par mois,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif en lien avec ce dossier.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**84. Natura 2000 : convention de mise à disposition d'un gent de Saint-Flour Communauté**
Délibération n° :	2025.DLB.084-CS-11/12-15
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Ressources Humaines

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES – BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
	Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
	Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
	Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
	Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS – CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
	Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme			x				
	Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal			x				
	Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
EXTERIEURS – INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
	Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	97
Présents (dont vote)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**84. Natura 2000 : convention de mise à disposition d'un gent de Saint-Flour Communauté**
Délibération n° :	**2025.DLB.084-CS-11/12-15**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-084-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Depuis le 1er janvier 2024, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité s'appuyer sur le PNR des Volcans d'Auvergne pour assurer le portage et l'animation de sites Natura 2000.

Afin de mettre en œuvre cette organisation et de prendre en charge les tâches techniques à effectuer, un agent de Saint-Flour Communauté a été mis à disposition du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en qualité de chargé de mission Natura 2000.

Le 1er janvier 2025, une convention de mise à disposition a été établie entre le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et Saint-Flour Communauté pour une durée de 1 an.

Le renouvellement de la mise à disposition sera prononcé par la Président de Saint-Flour Communauté, après accord de l'intéressé et de l'organisme d'accueil, à savoir le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dans les conditions définies par une convention de mise à disposition jointe en annexe.

La durée de ce renouvellement de mise à disposition sera de 3 ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, à titre onéreux. Cette durée est cohérente avec la programmation régionale Natura 2000 de 2026/2028.

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L512-6 ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU le décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres au profit des régions, collectivités cheffes de file en matière de biodiversité et autorités de gestion des fonds européens, paru le 31 décembre 2022, entré en vigueur au 1er janvier 2023 ;

VU la politique Natura 2000 adoptée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la politique Natura 2000 adoptée par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;

CONSIDERANT les échanges tenus avec Saint-Flour Communauté ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent de Saint-Flour Communauté ci-annexée,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
063-236300237-20251211-2025-DLB-084-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-236300237-20251211-2025-DLB-084-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Entre
Saint-Flour Communauté représentée par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD, agissant au nom et pour le compte de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dûment habilitée par délibération n°2024-304 du 18 décembre 2024, ci-après dénommée par les termes " la Communauté de communes" d'une part ;

Et
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, représenté(e) par Lionel CHAUVIN, Président, ci-après dénommée par les termes "le Parc naturel régional" d'autre part ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L512-6 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de Saint-Flour Communauté du 5 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°2024-304 du 18 décembre 2024 du Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 **– Objet et durée de la mise à disposition**

Monsieur Anthony CAPRIO, agent de la Communauté de communes, au grade d'ingénieur territorial avec le statut d'agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale, est mis à disposition à temps complet (quotité hebdomadaire : 35/35éme) par la Communauté de Communes auprès du Parc naturel régional pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2028, en qualité de chargé de mission.

ARTICLE 2 - **Nature des fonctions exercées par le fonctionnaire mis à disposition**

Monsieur Anthony CAPRIO assurera les missions suivantes :

- Chargé de mission NATURA 2000.

ARTICLE 3 **- Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition**

Conformément à la volonté politique de la Région AURA, exprimée par courrier en date du 7 novembre 2024 par Monsieur Thierry KOVACS, Vice-Président délégué à l'environnement et à l'écologie positive à Madame Céline CHARRIAUD, Présidente de la Communauté de communes, le transfert des sites Natura doit s'opérer au 1er janvier 2025. En conséquence, à compter du 1er janvier 2025, la gestion des sites Natura 2000 évolue. Ils relèveront du périmètre d'intervention des Parcs Naturels Régionaux ou des Conservatoires d'Espaces Naturels Sensibles, en vertu d'un arbitrage de Région AURA, gestionnaire des fonds européens sur cette thématique, objet de la présente convention.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-084-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Pour l'exercice de ses fonctions au sein du Parc naturel régional, Monsieur Anthony CAPRIO sera placé sous l'autorité hiérarchique de la Directrice du pôle Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels.

La **situation administrative** et la **carrière** de Monsieur Anthony CAPRIO continuera à être gérée par la Communauté de communes.

Les décisions relatives à la **gestion du temps** (organisation des congés annuels, autorisations spéciales d'absence, récupérations) de Monsieur Anthony CAPRIO, relèveront du Parc naturel régional. La gestion du Compte Epagne Temps (CET) fera l'objet d'une gestion conjointe entre les deux Etablissements.

D'un point de vue **organisationnel et/ou logistique**, il a été convenu ce qui suit :

Un **poste de travail** de type « bureau fixe » sera attribué à Monsieur Anthony CAPRIO dans les locaux du Parc naturel régional à Murat (adresse : 5, place de l'Hôtel de ville 15300 Murat), complété par une possibilité de télétravail ponctuel à son domicile. Le Parc naturel régional affectera un **ordinateur portable** et un **téléphone portable** à Monsieur Anthony CAPRIO.

Concernant la **mise à disposition du matériel** dans le cadre des missions Natura 2000, ainsi que le **prêt du matériel de communication** de Saint-Flour Communauté, il a été arrêté la liste suivante :

- *Cf. pièce jointe à la présente convention.*

Stockage du matériel :
Le prêt à titre gratuit par Saint-Flour Communauté d'un local afin de permettre le rangement du matériel « terrain » du chargé de mission et de contribuer ainsi à limiter ses déplacements.

ARTICLE 4 - **Rémunération du fonctionnaire mis à disposition**

Monsieur Anthony CAPRIO percevra la rémunération correspondant à son grade et échelon détenu, soit l'échelon 4 du grade d'ingénieur territorial (IB 565 / IM 483) et un régime indemnitaire de 421,10 €, part fixe IFSE du RIFSEEP, en lien avec son groupe de fonctions.

Le Parc Naturel régional ne versera aucun complément de rémunération à l'exception des remboursements de frais professionnels, sauf disposition contraire le permettant dans son organisation (primes ponctuelles…).

ARTICLE 5 - **Remboursement de la rémunération**

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Communauté de Communes sont remboursés par le Parc naturel régional au prorata du temps de mise à disposition (article 1 de la présente convention) à réception du titre de recettes qui sera émis à cet effet.

Base (mois plein 35⁄35éme) :

- Traitement indiciaire : 2377,70 €.
- IFSE : 421,10 €.
- Indemnité compensatrice hausse CSG : 21,72 €.
- Transfert primes / points : - 32,42 €.
- Rémunération brute : 2788,10 €.
- Cotisations patronales : 1189,16 €.
- **Rémunération mensuelle brute chargée : 3 977,26 €.**

PROJET

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-084-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Soit une rémunération chargée sur le temps de la mise à disposition de :

- **3 977,26 € X 12 mois = 47 727,12 €.**

La Communauté de Communes supportera les charges pouvant résulter de l'octroi d'un congé pour accident de service ou maladie professionnelle, d'une allocation temporaire d'invalidité, ainsi que celles pouvant résulter de l'octroi d'un congé de maladie ordinaire, d'un congé de formation professionnelle ou de la mise en œuvre du droit individuel à la formation.

ARTICLE 6 – **Discipline**

En cas de faute disciplinaire commise dans l'organisme d'accueil, le Président du Parc naturel régional saisira Madame le Président de la Communauté de communes au moyen d'un rapport circonstancié.

ARTICLE 7 **– Renouvellement**

Cette convention est susceptible de renouvellement(s) pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable.

ARTICLE 8 - **Fin de la mise à disposition**

La mise à disposition de Monsieur Anthony CAPRIO peut prendre fin :

- Au terme prévu à l'article 1 de la présente convention ;
- Avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention dans le respect d'un délai de préavis de 15 jours, à la demande de l'intéressé ou de la Communauté de Communes ou du Parc naturel régional ;
- Sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

ARTICLE 9 - **Actualisation de la convention**

Un bilan horaire sera dressé à la fin de la mise à disposition entre les deux parties pour ajuster les charges qui incombent au Parc naturel régional. Cette actualisation sera conforme à l'article 5 de la présente convention, majoration éventuellement faite en cas d'évolution professionnelle et plus particulièrement avancement d'échelon de Monsieur Anthony CAPRIO pendant la durée de la présente convention ou d'un ou plusieurs de ses renouvellements.

ARTICLE 10 - **Juridiction compétente en cas de litige**

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif territorialement compétent.
La présente convention sera notifiée à l'intéressé.

Fait en double exemplaire à Saint-Flour, le mars 2025 ;

Pour la Communauté de Communes,

La Présidente,
Et par délégation,
Le Vice-Président en charge du personnel

Jean-Jacques MONLOUBOU

Pour le Parc naturel régional

Le Président,

Lionel CHAUVIN

PROJET

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-084-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**85. Mise à jour du tableau des effectifs**
Délibération n° :	2025.DLB.085-CS-11/12-16
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Ressources Humaines

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirques-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Paillherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme			x				
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal			x				
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	153	97
Présents (dont vois)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

N° séance. Objet :	**85. Mise à jour du tableau des effectifs**
Délibération n° :	**2025.DLB.085-CS-11/12-16**
Voies de recours :	Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours :	2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne :	Le 22/12/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-085-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

- **Les emplois permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet**

  - **Suppression / Création suite à avancement de grade au titre de l'année 2025**

Un agent de la collectivité a bénéficié d'un avancement de grade au titre de l'année 2025. Afin de permettre la nomination de cet agent sur son nouveau grade, il convient de modifier le tableau des effectifs. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.
Il convient dès lors de procéder à la suppression et à la création de l'emploi figurant sur le tableau ci-après :

Direction : Fonctions Supports

n° de poste	Affectation	Grade d'origine	Grade d'avancement	Date effectivité
22	Assistante RH	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	À compter du 15 décembre 2025

- **Les emplois non permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet**

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris : Article **L.332-23 1° ;**

- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris : Article **L.332-23 2° ;**

- pour un remplacement d'un agent titulaire ou contractuel : Article **L.332-13 ;**

- pour un contrat de projet : Article **L.332-24.**

  - **Modifications du tableau des effectifs des emplois non-permanents :**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-085-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

Il convient de créer les emplois non-permanents ci-dessous, au motif d'accroissement saisonnier d'activité :

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
92	Garde-Animateur et chargé d'accueil – RNN Chaudefour	Adjoint-Technique	Saison 2026	6 mois	**L.332-23 2°**
93	Garde-Animateur et chargé d'accueil - RNN Chaudefour	Adjoint Technique	Saison 2026	5 mois	**L.332-23 2°**
94	Garde-Animateur et chargé d'accueil - RNN Chaudefour	Adjoint Technique	Saison 2026	5 mois	**L.332-23 2°**
95	Garde-Animateur RNN Chastreix/Sancy	Adjoint Technique	Saison 2026	6 mois	**L.332-23 2°**
96	Garde-Animateur RNN Chastreix/Sancy	Adjoint Technique	Saison 2026	6 mois	**L.332-23 2°**
97	Garde-Nature saisonnier RNN Chastreix- Sancy / Vallée de Chaudefour	Adjoint Technique	Saison 2026	6 mois	**L.332-23 2°**
98	Garde-Nature Natura 2000 saisonnier Monts Dore	Adjoint technique	Saison 2026	6 mois	**L.332-23 2°**
99	Garde-Nature Natura 2000 saisonnier Monts Dore **(temps non-complet 28 h)**	Adjoint technique	Saison 2026	2 mois	**L.332-23 2°**
100	Garde-Nature Natura 2000 saisonnier Cantal	Adjoint technique	Saison 2026	6 mois	**L.332-23 2°**

Il convient de créer les emplois non-permanents ci-dessous, au motif d'accroissement temporaire d'activité :

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
101	Garde-Animateur Chastreix/Sancy	Adjoint technique	A partir du 01/01/2026	4 mois	**L.332-23 1°**

Création de contrat de projet

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-085-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Contrat de projet : Chargé(e) de projet Vallée de la Dordogne amont

Situé en tête de bassins versants, le territoire du PNR des volcans d'Auvergne est caractérisé par un réseau hydrographique dense : rivières, ruisseaux, zones humides, tourbières, lacs naturels, etc. **Il abrite notamment les sources de la Dordogne**. De nombreuses activités économiques du territoire dépendent de la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et l'impact du changement climatique nécessite d'anticiper les mutations.

C'est dans cet objectif de conciliation et d'adaptation au changement climatique que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'implique dans la gestion de nombreux sites naturels liés à des enjeux aquatiques : Espaces Naturels Sensibles, sites Natura 2000, Réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, etc.

Le Parc des Volcans est notamment engagé sur un programme ambitieux et multi-partenarial : le **LIFE Dorsancy.** Ce dernier prévoit, sur la période 2025-2030, d'accompagner le territoire de la haute vallée de la Dordogne dans l'adaptation au changement climatique, la transition et la revitalisation.

En complément, le Parc des volcans pourrait devenir gestionnaire de **2 sites Natura 2000 linéaires** sur l'amont de la Dordogne en 2026.

Dans ce contexte, il est nécessaire de recruter via un contrat de projet, pour une période de 3 ans, un(e) chargé(e) de projet Vallée de la Dordogne amont qui aura pour missions le déploiement des actions du Life Dorsancy et l'élaboration des DOCOB de 2 sites Natura 2000 linéaires.

Il convient, dès lors, d'inscrire au tableau des effectifs un emploi non permanent à temps complet pour mener à bien le projet évoqué ci-dessus. Cet emploi sera créé sur la base d'un contrat de projet et sera inscrit au tableau des effectifs pour une durée de 3 ans. La rémunération inhérente à cet emploi relevant de la catégorie B sera fixée, au regard du profil recherché et des missions confiées.

n° de poste	Affectation	Catégorie d'emploi	Date effectivité	Durée	Article
102	Chargé(e) de projet « Vallée de la Dordogne-amont »	B	A partir du 15 février 2026	3 ans	**L.332-24**

Modification de poste au titre de l'année 2026

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-085-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

La durée et les conditions d'emploi du poste ci-dessous créés lors du Comité Syndical en date du 14 mars 2025 et le poste n'ayant pas été pourvu, faute de candidatures recevables, sont modifiées comme suit :

N° de poste	Affectation	Nouvelle affectation	Catégorie d'emploi	Date effectivité	Durée	Nouvelle Durée	Article
91	Chargé(e) de mission Milieux aquatiques-Natura 2000	Chargé(e) de projet Natura 2000 / agro environnement	B	A compter du 15 février 2026	12 mois	3 ans	**L.332-24**

Depuis 2023, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne gère 7 sites Natura 2000 supplémentaires ce qui porte à 15 le nombre de sites Natura 2000 gérés.

A compter de janvier 2025, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a été désigné par la région Auvergne-Rhône-Alpes comme structure porteuse et animatrice de 4 nouveaux sites Natura 2000 dans le Cantal à dominante milieux aquatiques. Le Syndicat Mixte avait prévu de recruter un poste de chargé(e) de mission milieux aquatiques/Natura 2000 pour réaliser ces missions sur une durée de 1 an. Le Parc étant ciblé pour gérer 2 sites Natura 2000 supplémentaires à partir de 2026 dans le Puy-de-Dôme, l'organisation a dû être repensée pour optimiser la répartition territoriale des missions et le financement de l'ingénierie.

Dans ce contexte, il est proposé de recruter via un contrat de projet basé à Murat, pour une période de 3 ans, un(e) chargé(e) de projet « Natura 2000/agroenvironnement » qui aura pour mission :

- L'animation du site Natura 2000 Tourbières du Nord-est cantalien ;
- L'animation de 3 sites Natura 2000 linéaires cantaliens (Vallées de l'Allanche et de l'Alagnon, Affluents rive droite de la Truyère, Vallées de la Cère et de la Jordanne) ;
- Un appui sur le déploiement des missions « agro-environnement » en transversalité, notamment le suivi du PAEC Monts du Cantal, un appui à la mise en œuvre du plan pastoral territorial des volcans d'Auvergne, etc.

Il convient, dès lors, d'inscrire au tableau des effectifs un emploi non permanent à temps complet pour mener à bien le projet évoqué ci-dessus. Cet emploi sera créé sur la base d'un contrat de projet et sera inscrit au tableau des effectifs pour une durée de 3 ans. La rémunération inhérente à cet emploi relevant de la catégorie B sera fixée, au regard du profil recherché et des missions confiées.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-085-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

VU le tableau des effectifs actualisé au 11 décembre ;

CONSIDERANT les besoins recensés, existants et à venir, pour assurer les missions du PNRVA ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE** l'actualisation du tableau des effectifs au 11 décembre 2025 telle qu'exposée ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à adopter la proposition ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

N° séance. Objet :	**86. Travaux d'éclairage public dans le cadre du projet Montlosier : rappel de l'affectation à l'usage public des voies piétonnières et motorisées, dont le stationnement**
Délibération n° :	2025.DLB.086-CS-11/12-17
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel CHAUVIN
Direction :	Ressources Transversales

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le jeudi quatre décembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS – REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

11/12/2025		Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Philippe FABRE	25	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	Lionel CHAUVIN
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2		x			0	Louis GISCARD
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Sébastien DUBOURG	Jocelyne	34	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x		Eric DERSIGNY	Stéphane	34	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle MELLIN	Laurent BERNARD	3	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
	COMITE SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x			0	Jean-Louis MARANDON
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		x			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		x			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x			0	
		Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x			0	
		Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x			0	Frédéric BONNICHON
		Martine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Louis GISCARD
		Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	x				1	
		Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x			0	
		Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16					0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		x			0	
		Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x			0	
		Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		x			0	
		Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		x			0	
		Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		x			0	
		Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x		Maïté WAAG		3	
		Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		x			0	
		Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1		x			0	
		Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2		x			0	Sylvain VAZELLE
		Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2		x			0	
		Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x			0	Frédéric BONNICHON
		Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x			0	
		Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2	
		Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		x			0	
		Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x				1	
		Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x			0	
		Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		x			0	Alain MERCIER
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
		Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal		x					
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x					
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév.du Territoire Agriculture	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			x				

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	43	193	97
Présents (dont vizio)	16	59	
Représentés	10	65	
Votants	26	124	ATTEINT

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-086-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Dans le cadre des travaux de requalification du site de Montlosier, il est nécessaire de rappeler que les voies piétonnières et motorisées, dont le stationnement, appartenant au domaine privé du syndicat mixte, sont affectées à l'usage public. Cette précision permet de cadrer juridiquement et financièrement les travaux à venir portant sur l'éclairage public, ainsi que l'entretien qui va en découler.

En préambule, le tableau synthétique ci-dessous expose les différents régimes de responsabilités portant sur la domanialité des voies privées :

	Propriété	Police	Règles de circulation	Signalisation	Aménagements (dont éclairage) et entretien
Voie privée	Privée	Pas d'application de la police générale sauf si trouble à l'ordre public. Police spéciale « déchets » pour imposer leur dépôt sur la voie publique	Spécifiques*	Spécifique mais le plus souvent panneaux et marquages réglementaires** Aux frais des propriétaires**	Aux frais des propriétaires
Voie privée ouverte à la circulation publique	Privée avec autorisation expresse ou tacite de circulation	Police générale et polices spéciales « déchets », et « circulation et stationnement »	Code de la route	Code de la route Aux frais de la commune ou de l'intercommunalité	Aux frais des propriétaires Peuvent être imposés par le maire
Voie privée ouverte aux services publics	Privée avec servitude publique	Pas d'application de la police générale sauf si trouble à l'ordre public. Police spéciale « déchets » pour imposer leur dépôt sur la voie publique Règles de circulation propres à certains véhicules	Spécifiques*	Spécifiques* Aux frais de la personne publique à laquelle sont rattachés les services bénéficiaires	Partage des frais entre les propriétaires et les bénéficiaires de la servitude (voir les éléments qui les concernent)
Chemin rural	Publique relevant du domaine privé de la commune ou de l'inter-communalité	Police générale et polices spéciales « déchets », et « circulation et stationnement »	Spécifiques*	Spécifiques mais le plus souvent panneaux et marquages réglementaires* Aux frais de la collectivité propriétaire	Aux frais de la collectivité propriétaire sauf taxe spéciale répartie entre les propriétaires intéressés ou acceptation d'une contribution volontaire

* Application du Code de la route aux intersections avec une voie publique ou voie privée affectée à la circulation publique
** Aux intersections, aux frais de la collectivité pour les panneaux en limite de voie et aux frais des propriétaires pour les panneaux en retrait

En réaffirmant que le domaine privé des voies de circulation et de stationnement du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne sont affectées à l'usage public, cela conduit à :

- rappeler que l'ouverture ou le maintien de la voie au public, quelles qu'en soient les modalités (piétonnière, motorisée…) fonde l'intervention du maire au titre de son pouvoir de police générale de l'ordre public et de certains de ses pouvoirs de polices spéciales, ce qui lui permet de réglementer l'usage de la voie (circulation, stationnement), le dépôt des déchets, l'éclairage, etc. comme il le ferait pour une voie publique. Le Code de la route s'y applique également dans toutes ses dispositions, ce qui permet, le cas échéant, de verbaliser les infractions à ce code ainsi qu'aux arrêtés municipaux ;
- réaffirmer ainsi que la compétence de la commune relative à l'éclairage public, déléguée à Territoire d'Énergies, s'applique sur les parcelles définies ci-dessus, à savoir les espaces dédiés aux circulations piétonnes et motorisées, dont le stationnement ;

- convenir que les frais relatifs aux travaux de création, réfection et d'entretien seront intégralement pris en charge par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, et que la commune n'aura pas d'avance de trésorerie à faire dans le cadre des travaux d'investissement à venir, cette dernière étant compétente pour conventionner avec Territoire d'Energie.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-086-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Il est précisé que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne souscrira avec un fournisseur d'électricité un contrat pour l'alimentation de son éclairage public et des éléments accessoires s'y rapportant.

VU la délibération de la commune d'Aydat en date du 4 décembre 2025 ;

VU l'affection à usage public des voies privées appartenant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne sur les parcelles AA0015 ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- **REAFFIRME** l'affection à usage public des voies privées appartenant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne sur les parcelles AA0015,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif, technique et financier en lien avec ce dossier.

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.*
Est/Sont concerné(s) : ***Sans objet***

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le jeudi 11 décembre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-086-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251211-2025-DLB-086-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Acte à classer

DM2-2025-PRINC

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-53-28.02 (MI266415692)

Identifiant unique de l'acte :
063-256300237-20251211-DM2-2025-PRINC-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision Modificative n.2/2025 - Budget Principal

Date de décision : 11/12/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DM2.2025-PRINCIPAL-SCELLE.XML **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

2025.DLB_076_CS_11.1… n.2-2025 Budget Principal.PDF **Type PJ :** 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Transmis	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Accusé de réception	Date **22/12/25** à **12:00**	

Acte à classer

DM2-2025-CDP

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-53-29.00 (MI266415694)

Identifiant unique de l'acte : 063-256300237-20251211-DM2-2025-CDP-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision Modificative n.2/2025 - Budget Chaîne des Puys

Date de décision : 11/12/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DM2.2025-CDP-SCELLE.XML **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

2025.DLB_080_CS_11.1… n.2-2025 Budget CDP.PDF **Type PJ :** 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Transmis	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Accusé de réception	Date **22/12/25** à **12:00**	

Acte à classer

DM2-2025-CHAUDE

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-53-28.03 (MI266415693)

Identifiant unique de l'acte :

063-256300237-20251211-DM2-2025-CHAUDE-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision Modificative n.2/2025 - Budget RNN de la Vallée de Chaudefour

Date de décision : 11/12/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DM2.2025-CHAUDEFOUR-SCELLE.XML

Multicanal : Non

Pièces jointes :

2025.DLB_078_CS_11.1… n.2-2025 Budget RNN Vallee de Chaudefour.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Transmis	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Accusé de réception	Date **22/12/25** à **12:00**	

Acte à classer

DM2-2025-CHASTR

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-53-28.01 (MI266415691)

Identifiant unique de l'acte :
063-256300237-20251211-DM2-2025-CHASTR-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision Modificative n.2/2025 - Budget RNN Chastreix

Date de décision : 11/12/2025

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DM2.2025-CHASTREIX-SCELLE.XML **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

2025.DLB_077_CS_11.1… n.2-2025 Budget RNN Chastreix-Sancy.PDF **Type PJ :** 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Transmis	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Accusé de réception	Date **22/12/25** à **12:00**	

Acte à classer

DM1-2025-GODIV

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-53-28.00 (MI266415690)

Identifiant unique de l'acte :

063-256300237-20251211-DM1-2025-GODIV-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision Modificative n.1/2025 - Budget RNN des Sagnes de la Godivelle

Date de décision : 11/12/2025

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DM1.2025-GODIVELLE-SCELLE.XML **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

2025.DLB_079_CS_11.1… n.1-2025 Budget RNN Sagnes de la Godivelle.PDF **Type PJ :** 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Transmis	Date **22/12/25** à **11:53**	Par **COHADE Marianne**
Accusé de réception	Date **22/12/25** à **12:00**	